



# Rapport financier 2010

# Rapport financier 2010

<b>Rapport du Conseil d'Administration</b>	1
Evénements 2010	1
Activité commerciale	2
Résultats	3
Perspectives et stratégie	4
Organisation et ressources humaines	4
Gestion des risques	5
Politique d'assurance	6
Impact des activités sur l'environnement	7
Comptes sociaux	7
Activité boursière	8
Composition du capital au 31 août 2010	8
Rapport spécial sur les stocks options	8
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 11 janvier 2011	9
Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs	10
<b>Rapport du Président du Conseil d'Administration</b>	12
Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce	13
Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Trigano	18
<b>Comptes consolidés</b>	20
Compte de résultat consolidé	21
Bilan consolidé	22
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	23
Tableau des flux de trésorerie consolidés	24
Informations sectorielles	25
Annexe aux comptes consolidés	26
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	50
Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées	51
<b>Comptes sociaux</b>	53
Bilan	54
Compte de résultat	56
Annexe aux comptes sociaux	58
Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	67
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	68
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	69
Déclaration établie en application de l'article 222 – 3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	71
<b>Assemblée Générale du 11 janvier 2011</b>	
Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme ordinaire	72

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE DU 11 JANVIER 2011

L'exercice 2010 a été marqué, comme attendu, par la poursuite d'une situation de crise économique peu favorable à la reprise pour l'ensemble des marchés sur lesquels Trigano intervient. Dans ce contexte et en bénéficiant de la fin des phénomènes de déstockage des réseaux de distribution connus l'an dernier, votre société a renoué avec la croissance et enregistré un bénéfice net de 15,2 M€. Trigano a également renforcé sa structure financière et aborde l'exercice 2011 avec des capitaux propres portés à 302,5 M€ et une situation de trésorerie nette positive de 12,0 M€.

Ces résultats sont le fruit des actions de restructuration initiées dès 2008 comprenant les programmes suivants :

## Programme d'adaptation des capacités de production

Considérant que la stratégie mise en place au cours des années précédentes garde sa pertinence dans le cadre d'une progression à moyen terme du marché des véhicules de loisirs, Trigano a choisi de conserver l'intégralité de ses sites de production. Le programme général de réduction des effectifs initié au printemps 2008 a été interrompu au cours de l'exercice. La capacité de production des sites est ajustée régulièrement afin de faire face aux besoins du marché.

A cet effet, l'utilisation de contrats atypiques (à durée déterminée, par exemple) est privilégiée. Le recours à des mesures de chômage partiel n'a été que marginal, la production de véhicules de loisirs ayant pu progresser de 24,6% en dépit d'une nouvelle réduction du niveau des stocks de produits finis.

Evolution de l'effectif consolidé :

	Effectif total		Effectif constructeurs de VDL		Autres effectifs	
	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution
29/02/2008	4 595		3 207		1 388	
31/08/2008	4 111	-10,5%	2 772	-13,6%	1 339	-3,5%
31/08/2009	3 477	-15,4%	2 286	-17,5%	1 191	-11,0%
31/08/2010	3 592	+3,3%	2 361	+3,3%	1 231	+3,4%

Trigano a poursuivi par ailleurs sa politique consistant à favoriser les projets d'intégration de fabrications. Un atelier de confection de matelas pour véhicules de loisirs a été implanté sur le site de Mamers durant l'exercice.

## Réduction du besoin en fonds de roulement

Les actions entreprises en vue de réduire le besoin en fonds de roulement ont été poursuivies et amplifiées au cours de l'exercice. En particulier :

- l'analyse des besoins et des niveaux de stocks de sécurité a permis de réduire encore les stocks de matières et de composants de 7 M€ environ ;
- l'amélioration des systèmes de planification de la production permettant de ne lancer en fabrication que des produits vendus a permis une réduction des stocks de produits en cours et de produits finis de 32 M€ ;
- la recherche de solutions de financement compatibles avec l'application de la Loi LME pour les modèles d'exposition des distributeurs français de véhicules de loisirs a conduit à la signature d'un accord avec BNP Paribas Personal Finance permettant la mise en place de lignes de crédit pour un montant de près de 100 M€. Au

31 août 2010, le montant des créances réglées dans le cadre de cet accord avait atteint 8 M€.

Parallèlement, le retour à de meilleurs niveaux de production a conduit à une augmentation des dettes fournisseurs de 24 M€.

Au total, la diminution du besoin en fonds de roulement (hors impôts) atteint 70,5 M€ sur l'exercice et 158,5 M€ en deux ans.

Le montant des investissements a été à nouveau réduit et s'est élevé à 5,3 M€ (6,8 M€ en 2008/2009 et 17,2 M€ en 2007/2008). Outre les investissements obligatoires (mises aux normes, sécurité, moules de fabrication, etc.), seuls les projets présentant des délais de récupération inférieurs à 2 ans ont été retenus.

Ces différents programmes et le retour à une situation bénéficiaire ont eu pour effet une amélioration de la situation de trésorerie de Trigano de 105 M€. La société présente ainsi une trésorerie nette de 12 M€ au 31 août 2010.

Enfin, Trigano s'est attaché à sécuriser ses sources de financement. Un accord d'une durée de trois ans a ainsi été signé début septembre 2009 portant sur des engagements bancaires confirmés à hauteur de 230 M€.

## Programme de réduction des frais généraux

Afin de maintenir sa compétitivité dans un contexte de baisse de la production, Trigano a engagé au cours de l'exercice précédent un ambitieux programme de réduction de ses frais généraux visant à réaliser une économie de 20% par rapport au niveau de ses frais en 2007/2008.

Les nombreuses actions qui ont été menées dans ce cadre par chacune des Business Units ont permis une diminution du poste de charges externes de 7,2 M€ par rapport à 2008/2009 et de 17,2 M€ (-19,7%) par rapport à 2007/2008.

Parallèlement, les programmes d'adaptation des effectifs indirects ont permis une diminution du personnel de structure de production de 14,5% en deux ans. Les autres effectifs indirects n'ont baissé que de 7,2%, Trigano ayant souhaité maintenir ses efforts en matière d'innovation et de présence commerciale.

## Efforts d'innovation sur le produit

En période de crise, il était doublement important de proposer des produits radicalement innovants pour à la fois déclencher l'acte d'achat et positionner favorablement les produits neufs par rapport au marché de l'occasion. C'est pourquoi Trigano s'est attaché depuis 2008 à :

- proposer de nouveaux agencements de caravanes et de camping-cars en essayant de protéger ses innovations par des brevets et le dépôt de modèles originaux ;
- occuper des niches de marché considérées autrefois comme marginales (véhicules pour handicapés, véhicules à usage mixte habitation et loisirs ainsi que résidences mobiles ou camping-cars utilisant des composants strictement respectueux de l'environnement) ;
- élargir les gammes des équipements de jardin et des remorques ;
- adopter de nouveaux procédés de fabrication et des nouveaux matériaux pour faire progresser radicalement la qualité structurelle des productions.

Cet effort sera poursuivi durant les prochains exercices.

## Activité commerciale

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 698,2 M€, en progression de 9,8% par rapport à l'exercice précédent.

Sur un marché européen ayant montré localement des signes de reprise modérée, le succès commercial des produits de Trigano permet à l'activité véhicules de loisirs d'afficher une croissance de 11,5%. L'activité équipement des loisirs est stable (+0,2%), la progression des ventes d'équipements de jardin compensant le tassement de celles de remorques.

Les ventes réalisées dans l'Union Européenne se sont élevées à 682,2 M€ (624,0 M€ en 2008/2009) et représentent 97,7% du chiffre d'affaires consolidé (98,1% en 2008/2009). Les ventes progressent sur tous les marchés européens à l'exception de l'Allemagne :

Marché	2010	2009	%
France	367,9	326,1	+ 12,8%
Allemagne	88,6	97,7	- 9,3%
Royaume-Uni	80,4	68,7	+ 17,0%
Italie	67,9	63,1	+ 7,6%
Belgique	23,9	22,0	+ 8,6%
Espagne	17,3	11,6	+ 49,1%
Pays-Bas	15,3	13,9	+ 10,1%
Norvège	7,8	6,2	+ 25,8%
Autres	29,1	26,9	+ 8,2%
<b>Total</b>	<b>698,2</b>	<b>636,2</b>	<b>+ 9,8%</b>

### Véhicules de loisirs

La reprise de l'activité a concerné tous les segments de marché :

en millions d'euros	2010	2009	Evolution
Camping-cars	429,4	381,3	+ 12,6%
Caravanes	60,2	52,7	+14,2%
Caravanes pliantes	5,3	3,7	+ 43,2%
Résidences mobiles	15,0	14,4	+4,1%
<b>Sous total Véhicules</b>	<b>509,9</b>	<b>452,1</b>	<b>+12,8%</b>
Accessoires pour VDL	77,5	74,6	+3,9%
Autres	12,1	11,2	+8,3%
<b>Total VDL</b>	<b>599,5</b>	<b>537,9</b>	<b>+11,5%</b>

### Camping-cars

Après quinze années de croissance ininterrompue, les immatriculations de camping-cars neufs en Europe s'étaient stabilisées en 2008 aux alentours de 90 000 unités avant d'enregistrer une chute de 21% en 2009. Au cours de la saison 2010 le marché s'est globalement stabilisé mais enregistre des évolutions contrastées : la France et l'Allemagne - qui à elles deux représentent plus de la moitié du marché européen - renouent avec la croissance de façon modérée, tandis que l'Italie et le Royaume-Uni reculent d'un peu plus de 10%. La reprise est particulièrement forte en Suède et en Norvège :

Immatriculations	Saison 2010	Saison 2009	Evolution
France	18 800	18 242	+3,1%
Allemagne	18 287	17 871	+2,3%
Italie	*7 743	*8 735	-11,8%
Royaume-Uni	*7 133	**8 221	-13,2%
Suède	2 997	2 398	+25,0%
Belgique	2 548	2 483	+2,6%
Espagne	*1 963	*2 041	-3,8%
Norvège	1 846	1 518	+21,6%
Suisse	1 801	**1 594	+13,0%
Finlande	1 543	1 528	+1,0%
Pays-Bas	1 293	1 384	-6,6%
Autres pays	3 243	3 246	-0,1%
<b>Total Europe</b>	<b>69 158</b>	<b>69 261</b>	<b>-0,1%</b>

\* : estimations

\*\* : chiffres révisés par l'ECF en 2010

Les phénomènes de déstockage avec fortes remises initiés par des constructeurs en difficulté se sont atténués par rapport à la saison précédente. Les marchés italien et britannique ont souffert particulièrement de la mauvaise conjoncture, la clientèle (généralement plus jeune en Italie et ayant plus fortement recours au crédit au Royaume-Uni que dans les autres pays) y étant plus exposée aux problèmes économiques. Par ailleurs, les appréciations des couronnes norvégienne et suédoise par rapport à l'euro ont entraîné une reprise plus importante de ces marchés, compensant la baisse importante enregistrée l'an dernier, justifiée par une évolution inverse du cours de ces devises.

Dans ce contexte, Trigano, qui a commercialisé 12 379 camping-cars durant l'exercice (+7,4%), a globalement gagné des parts de marché.

### Caravanes

Le marché européen de la caravane a baissé de 5,1% cette saison. Le recul est général :

Immatriculations	Saison 2010	Saison 2009	Evolution
Royaume-Uni	*25 971	**26 515	-2,1%
Allemagne	15 818	17 278	-8,5%
France	10 175	10 472	-2,8%
Pays-Bas	9 470	10 526	-10,0%
Danemark	4 175	4 690	-11,0%
Suède	3 946	4 182	-5,6%
Norvège	3 318	3 571	-7,1%
Espagne	*2 681	*2 724	-1,6%
Autres pays	*8 778	*8 947	-1,9%
<b>Total Europe</b>	<b>84 332</b>	<b>88 905</b>	<b>-5,1%</b>

\* : estimations

\*\* : chiffres révisés par l'ECF en 2010

Trigano a profité du bon positionnement de ses produits et gagné des parts de marché sur tous les pays. Les ventes de caravanes de tourisme (5 904 unités) ont progressé de 15,6%, tandis que celles de caravanes d'habitation (624 unités) sont restées stables.

## Résidences mobiles

Bien que fortement pénalisé par la chute du marché des produits résidentiels Trigano a confirmé sa progression et vendu 1 085 résidences mobiles (+8,3%).

## Caravanes pliantes toile

Sur ce segment où il est leader européen, Trigano a bénéficié de la fin des phénomènes de déstockage des réseaux de distribution et a retrouvé un niveau de ventes supérieur à celui de 2008. 1 460 caravanes pliantes toile ont été vendues en 2010 (+38,9%).

## Accessoires pour véhicules de loisirs et pièces détachées

Les ventes d'accessoires pour véhicules de loisirs ont bénéficié de la reprise en France et en Allemagne du marché des camping-cars neufs dont elles complètent généralement l'équipement de base.

## Autres activités VDL

Les activités de location de camping-cars et la vente de séjours en mobil homes ont profité du regain d'intérêt en Europe pour le tourisme de proximité et les solutions d'hébergement à prix compétitifs.

## Équipement des loisirs

Les ventes d'équipements de loisirs ont connu des évolutions contrastées :

en millions d'euros	2010	2009	Evolution
Remorques	54,5	57,1	-4,5%
Matériel de camping	12,4	12,1	+ 1,9%
Équipement du jardin	31,1	28,7	+8,5%
Autres	0,6	0,4	+29,2%
<b>Total EDL</b>	<b>98,6</b>	<b>98,3</b>	<b>+0,2%</b>

## Remorques

L'activité remorques de loisirs a souffert de la faiblesse de la consommation ainsi que de la perte d'un marché de remorques d'entrée de gamme en Allemagne. Le segment des remorques techniques est resté dépendant de budgets d'investissements en repli des professionnels et des sociétés de location. Au total, un peu plus de 76 800 remorques ont été vendues sur l'exercice (-5,3%).

## Équipement du jardin

Grâce à une compétitivité retrouvée et au fort développement des ventes sur internet, l'activité équipement du jardin a renoué avec la croissance en 2010.

Les volumes commercialisés ont progressé particulièrement en piscines et en abris de jardin.

## Matériel de camping

L'activité matériel de camping a enregistré une légère progression de ses ventes en 2010. Cette ligne de produits reste néanmoins marginale.

## Comptes consolidés

Le bénéfice opérationnel consolidé s'est élevé à 24,3 M€ à comparer avec une perte de 18,9 M€ en 2009.

Outre l'amélioration de la marge commerciale liée à la progression du chiffre d'affaires, les comptes de l'exercice ont bénéficié de la non récurrence des coûts d'adaptation à la situation de crise enregistrés l'an dernier. On note ainsi cette année :

- une très nette diminution des remises d'écoulement de produits en stock ;
- une progression du nombre d'heures produites entraînant une meilleure absorption de charges indirectes de production ;
- un redémarrage de la production ayant permis une nette amélioration de la productivité ;
- des économies de frais généraux ;
- des coûts de restructuration d'un montant peu significatif (4,3 M€ en 2008/2009).

La baisse des utilisations de crédits a permis une amélioration du résultat financier de 2,2 M€.

Compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 6,7 M€ et de la contribution de Loisirs Finance aux résultats consolidés à hauteur de 3,3 M€, le bénéfice net consolidé s'établit à 15,2 M€ (perte de 15,9 M€ en 2009).

Grâce à la baisse du besoin en fonds de roulement et à la mise en place de crédits à moyen terme, la situation de trésorerie de la société s'est très nettement améliorée. Trigano dispose ainsi à la clôture d'une trésorerie nette à court terme de 52,9 M€, supérieure à son endettement financier (40,9 M€). Les capitaux propres du groupe atteignent 302,5 M€ au 31 août 2010.

## Perspectives et stratégie

La crise sévère que Trigano a dû affronter a mis en évidence à la fois sa forte capacité de réaction et la pertinence de sa politique commerciale. Paradoxalement, Trigano devrait ressortir de cette période difficile renforcé au plan produit, au plan commercial et au plan financier. La situation concurrentielle sur le marché européen se trouve bouleversée par l'impact de la période de crise sur des entreprises présentant de forts niveaux d'endettement, des implantations géographiques déséquilibrées ou des capacités de réaction insuffisantes. Une structuration des marchés des véhicules de loisirs et de la remorque est donc prévisible ; Trigano entend y participer activement.

Le climat de confiance des consommateurs reste globalement perturbé. Les programmes gouvernementaux de rigueur qui ont tendance à se généraliser en Europe ne peuvent que fragiliser la consommation de produits d'un coût unitaire relativement élevé et dont l'achat est différé. Néanmoins, ce phénomène doit être atténué par la qualité des populations clientes de Trigano. De plus, contrairement au secteur automobile, les véhicules de loisirs n'ont pas bénéficié durant les deux dernières années de mesures de soutien alimentées par des fonds publics. En conséquence, les volumes ont été impactés fortement par une consommation plus prudente. A contrario et à la différence du secteur automobile, les véhicules de loisirs ne souffriront pas en 2011 du contrecoup de l'arrêt de mesures de soutien. L'intérêt du public pour les produits majeurs de Trigano reste fort comme en témoigne la bonne tenue des marchés de véhicules de loisirs d'occasion et le développement du marché locatif des résidences mobiles. Il est cependant probable que les marchés resteront globalement stables en volume en Europe durant l'exercice 2011, avant d'amorcer une reprise en 2012.

Dans cet environnement, Trigano continuera et amplifiera la mise en œuvre des mesures déjà prises avec l'objectif de renforcer ses parts de marché et d'améliorer sa rentabilité. A cet effet, les Business Units présentant des résultats insuffisants seront restructurées ou réorientées vers des productions de plateformes pouvant être commercialisées par plusieurs réseaux de distribution. Les acquis des deux derniers exercices (effectifs indirects et frais généraux ramenés à un niveau plancher ainsi qu'un besoin en fonds de roulement réduit) seront conservés. Un programme d'investissement plus ambitieux avec comme objectif la réduction des coûts de production et le renforcement des innovations produit sera mis en œuvre. La distribution des produits sera facilitée par un programme complet d'adaptation aux nouvelles conditions issues de la crise :

- les réseaux de distribution de véhicules de loisirs sont devenus plus sélectifs et mettent en œuvre une réduction progressive du nombre de marques qu'ils commercialisent. Trigano doit bénéficier de son antériorité et de la permanence de sa politique de relations étroites, loyales et personnalisées avec les réseaux ;
- les méthodes de communication utilisant le média internet seront développées pour intensifier l'interaction entre Trigano et ses réseaux de distributeurs ;
- la commercialisation des équipements de loisirs via les réseaux traditionnels (en progression du fait des problèmes rencontrés par la concurrence du sud-est asiatique) sera progressivement accompagnée par une distribution via les sites internet dont dispose Trigano depuis plusieurs années.

A plus long terme, Trigano disposant d'une capacité financière élevée pourra participer activement aux mesures de structuration des marchés stratégiques sur lesquels il opère (véhicules de loisirs et remorques). A cet effet, Trigano se dotera de capacités humaines lui permettant d'atteindre ses objectifs d'intégration de nouvelles marques et d'implantation sur de nouveaux marchés.

## Organisation et ressources humaines

### Renforcement des structures d'administration, de direction et de contrôle

Le Comité de Direction n'a pas subi de modification dans sa composition. Néanmoins, deux directeurs généraux délégués ont été nommés : Madame Marie-Hélène Feuillet et Monsieur Michel Freiche.

Le Conseil d'Administration devrait être renforcé, rajeuni et féminisé par la nomination de deux nouveaux administrateurs lors de la prochaine assemblée générale : Mademoiselle Alice Feuillet (28 ans) et Monsieur Michel Freiche (50 ans).

Par ailleurs, un programme de renouvellement de certains responsables de Business Units a été mis en œuvre durant les derniers mois. Il a privilégié, selon une politique établie depuis longtemps, les mouvements internes et la mobilité géographique des responsables à fort potentiel dont Trigano dispose.

### Données sociales

L'effectif au 31 août 2010 (3 592 personnes) a repris une légère croissance de 3,3% (+115 personnes) après la forte réduction de l'exercice précédent (-15,4% soit 634 personnes). La progression a été variable selon les pays et les Business Units. Ainsi, certains pays qui avaient subi de fortes réductions l'an passé ont augmenté leurs effectifs de façon importante : au Royaume-Uni, l'effectif d'Auto-Trail progresse de 52% après une réduction de 56% ; en Espagne, celui de Benimar augmente de 9% après une réduction de 17% ; en Pologne, hausse de 18% de l'effectif après une diminution de 36%. Certaines Business Units ont continué à réduire leurs effectifs notamment en Italie, en Allemagne ainsi qu'en France chez Autostar.

Quelques filiales ont eu recours à des mesures de chômage technique partiel pour adapter leurs capacités de production. Les heures chômées, au nombre de 167 000, sont cependant en forte réduction sur l'exercice passé (-66%) avec un coût restant à la charge des filiales de 0,4 M€ (1,8 M€ en 2009).

Compte tenu de la saisonnalité de certaines activités, le recours aux contrats d'intérimaires et aux contrats à durée déterminée s'est développé. Au 31 août 2010, le nombre de contrats à durée déterminée s'élevait à 157 (97 au 31 août 2009, 246 au 31 août 2008) et le nombre d'intérimaires en poste à 119 (29 au 31 août 2009, 58 au 31 août 2008). Les dépenses de main d'œuvre intérimaire ont progressé, passant de 1,4 M€ en 2009 à 4,4 M€ en 2010. Celles relatives aux heures supplémentaires se sont élevées à 1,3 M€ contre 0,9 M€ en 2009.

Hors intérim, 560 personnes ont rejoint Trigano en 2010 (dont 379 contrats à durée déterminée) et 526 ont quitté l'entreprise. Ces départs comprennent notamment 281 fins de contrat à durée déterminée, 101 démissions et 34 licenciements économiques. En 2010, le nombre de licenciements économiques a été fortement réduit et n'a pas été complété par des mesures d'incitation au départ. Leur coût s'est élevé à 0,6 M€ (4,3 M€ en 2009).

La répartition de l'effectif par fonction, modifiée avec la réduction des effectifs l'an passé, se rapproche en 2010 des ratios de 2008. La part de l'effectif affecté aux opérations de production atteint 59,2% (57,3% en 2009 et 60,4% en 2008). Les fonctions administratives et commerciales ont diminué et représentent respectivement 7,4% et 16% de l'effectif total (7,6% et 17% en 2009). La part de la fonction

recherche et développement est restée à un niveau élevé (4% de l'effectif total).

Par ailleurs, l'effectif est toujours majoritairement masculin avec 75,9%. L'âge moyen du personnel (légèrement plus de 40 ans) et son ancienneté moyenne (environ 12 ans), traduisent la fidélité des salariés vis-à-vis de Trigano. 68 salariés ont plus de 60 ans (56 en 2009).

Enfin, le taux d'absentéisme a atteint 8%.

## Rémunérations et fonctions des administrateurs

Le Conseil d'Administration de Trigano a, par délibération en date du 25 novembre 2008, adhéré formellement au code de gouvernement d'entreprise et aux préconisations contenues dans la recommandation AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 en matière de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et n'en a écarté aucune disposition.

Les montants des rémunérations versées à ses administrateurs par Trigano et les sociétés contrôlées sont détaillés ci-après :

FEUILLET François PDG	Montants au titre de l'exercice		Montants au titre de l'exercice précédent	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	401 747	401 747	456 000	456 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Jetons de présence	113 939	112 795	116 696	116 696
Avantages en nature	4 911	4 911	4 911	4 911
<b>TOTAL</b>	<b>520 597</b>	<b>519 453</b>	<b>577 607</b>	<b>577 607</b>

FEUILLET Marie-Hélène DGA	Montants au titre de l'exercice		Montants au titre de l'exercice précédent	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	204 005	204 005	204 005	204 005
Rémunération variable	0	0	0	0
Jetons de présence	54 184	53 041	55 440	55 440
Avantages en nature	2 556	2 556	2 556	2 556
<b>TOTAL</b>	<b>260 745</b>	<b>259 602</b>	<b>262 001</b>	<b>262 001</b>

BALEYDIER François Administrateur	Montants au titre de l'exercice		Montants au titre de l'exercice précédent	
	dus	versés	dus	versés
Jetons de présence	18 600	18 600	23 300	23 300
<b>TOTAL</b>	<b>18 600</b>	<b>18 600</b>	<b>23 300</b>	<b>23 300</b>

DUCROUX Jean Administrateur	Montants au titre de l'exercice		Montants au titre de l'exercice précédent	
	dus	versés	dus	versés
Jetons de présence	13 600	13 600	17 000	17 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 600</b>	<b>13 600</b>	<b>17 000</b>	<b>17 000</b>

ROUCART Michel Administrateur	Montants au titre de l'exercice		Montants au titre de l'exercice précédent	
	dus	versés	dus	versés
Jetons de présence	13 600	13 600	17 000	17 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 600</b>	<b>13 600</b>	<b>17 000</b>	<b>17 000</b>

CARISSIMO Guido Administrateur	Montants au titre de l'exercice		Montants au titre de l'exercice précédent	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe			2 600	2 600
Jetons de présence	13 600	13 600	17 000	17 000
Avantages en nature			1 145	1 145
<b>TOTAL</b>	<b>13 600</b>	<b>13 600</b>	<b>20 745</b>	<b>20 745</b>

Les administrateurs de Trigano ne bénéficient d'aucun programme d'option de souscription, d'achat d'actions ou d'actions de performance.

Par ailleurs, Madame Marie-Hélène Feuillet et Monsieur François Feuillet ne bénéficient d'aucun plan de retraite spécifique ; aucune indemnité contractuelle n'est prévue en leur faveur en cas de départ de l'entreprise pour quelque cause que ce soit.

Enfin, la liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs de votre société est communiquée en annexe (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce).

## Gestion des risques

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la direction générale (risques environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la direction générale et au niveau local (risques industriels, risques fournisseurs et clients).

Les Business Units disposent à ce titre d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la direction générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures, formalisées, ont été mises en œuvre pour uniformiser, au sein des Business Units, les diligences à entreprendre.

La politique générale d'assurance de Trigano repose sur le principe de couverture des risques opérationnels pouvant avoir des conséquences significatives pour l'entreprise, les risques statistiques n'étant pas assurés.

Des programmes internationaux d'assurance centralisés au niveau du groupe permettent d'avoir des niveaux de garantie homogènes et d'éviter d'éventuelles insuffisances de couverture.

L'analyse des principaux risques fait l'objet d'un chapitre du Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'Article L. 255-37 du Code de Commerce.



## Politique d'assurance

Trigano dispose de contrats d'assurance auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables. Les assureurs AXA et MACIFILIA ont renouvelé au 31 août 2010 la police dommages aux biens et pertes d'exploitation, en maintenant le même niveau de garanties, de limites contractuelles d'indemnisation et de franchises.

La seconde ligne d'assurance, mise en place auprès d'AMLIN (ex FORTIS) pour permettre d'augmenter les limites contractuelles d'indemnisation pour deux sites (Tournon-sur-Rhône et Sprendlingen) de 30 M€ (10 M€ en biens sur parc), a été reconduite.

Les principales garanties avec les capitaux assurés sont les suivantes :

Compagnie d'assurance	Nature de l'assurance	Garanties principales	Capitaux assurés au 31/08/2010
AXA (70%) (France) MACIFILIA (30%) (France) AMLIN (Ex-Fortis, Royaume-Uni, seconde ligne)	Dommages aux biens et pertes d'exploitation	<b>Dommages aux biens :</b> dans la limite de 49,9 M€ par sinistre sauf en biens sur parc : 10 M€ et sites de Tournon et Sprendlingen : 79,9 M€ sauf en biens sur parc : 20 M€ <b>Pertes d'exploitation :</b> dans la limite de 49,9 M€ par sinistre et sites de Tournon et Sprendlingen : 79,9 M€	457 M€  190 M€
CHARTIS (ex AIG) (Etats-Unis)	Responsabilité civile	<b>Exploitation :</b> - tous dommages - pollution accidentelle - pollution graduelle et accidentelle <b>Après livraison :</b> - tous dommages - dont frais de retrait, dépose et repose	20 M€ par sinistre 3 M€ par sinistre 4,6 M€ par sinistre et par an  40 M€ par an 3 M€ par an
CHUBB (Etats-Unis)	Responsabilité des mandataires sociaux	Litiges mettant en cause les mandataires sociaux et les préposés	10 M€ par an
CHUBB (Etats Unis)	Garantie fraude	Fraudes commises par les préposés ou les tiers	5 M€ par sinistre
GENERALI (Italie)	Flotte automobile (parc France)	Dommages aux tiers Tous dommages pour véhicules de moins de 2 ans	Parc de 128 véhicules de tourisme
COVEA (France) VICTORIA (Allemagne)	Flotte locative camping-cars	Dommage aux tiers : - dommages corporels - dommages matériels et immatériels	Illimités 100 M€ par sinistre

### Sinistre

Un seul sinistre a été constaté au cours de l'exercice 2009/2010 ayant entraîné une indemnisation de 49 k€.

### Primes d'assurances

Le montant des primes d'assurance hors assurance crédit versées au titre de l'exercice 2009/2010 s'est élevé à 1,5 M€ soit 0,21% du chiffre d'affaires (0,22% en 2008/2009). La stabilité des primes, en dépit de la forte hausse tarifaire appliquée à partir du 01/09/2009 consécutive au sinistre inondation de 2008, a pu être obtenue grâce à la forte réduction des stocks. Les nouvelles conditions d'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation entraînent, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, une légère réduction tarifaire de 1,4 %. Ces conditions sont complétées par une participation bénéficiaire qui permettrait une réduction de 10% des primes en cas d'absence de sinistre.

La plupart des autres contrats d'assurance sont reconduits avec des réductions tarifaires variant de 6% à 19%.

Au global, les primes d'assurance devraient être stables en 2010/2011 avec la poursuite des efforts de réduction des stocks de marchandises et biens sur parcs qui devrait compenser la hausse prévisionnelle des marges brutes.



## Impact des activités sur l'environnement

Trigano a poursuivi en 2010 ses actions d'amélioration de la gestion des impacts de son activité sur l'environnement en continuant à sensibiliser fortement les Business Units.

En dépit de la progression des volumes produits de plus de 20%, les consommations d'eau et les rejets liquides ont continué de baisser de façon importante (-23,8%) grâce aux économies procurées par l'usage d'eau pluviale pour les tests d'étanchéité sur les véhicules de loisirs, par les recherches systématiques et réparations des fuites, et par la baisse des effectifs sur certains sites.

Les consommations de gaz naturel continuent à baisser légèrement et se situent sur des niveaux stabilisés. Les consommations d'électricité progressent légèrement.

Les consommations de produits toxiques, après la forte baisse de l'an passé liée à la réduction des volumes, affichent une légère progression. Les niveaux consommés sur les cinq dernières années montrent une forte diminution de volume (plus de 500 tonnes utilisées en 2007/2008) grâce à la politique poursuivie de substitution de produits toxiques (colles et solvants) par des produits plus respectueux de l'environnement et dégageant moins de Composés Organiques Volatiles (COV).

	Consommations annuelles 2009/2010	Variation sur 2008/2009
Eau	50,6 milliers de m <sup>3</sup>	-23,8 %
Gaz	30,1 millions de kWh	-2,8 %
Electricité	19,2 millions de kWh	+5,0 %
Produits toxiques	288,1 tonnes	+3,5 %

La politique menée depuis plusieurs années de remplacement de produits émetteurs de COV par des produits en phase aqueuse, a permis de stabiliser les émissions de COV qui avaient enregistré des baisses conséquentes les exercices précédents.

Le coût global de traitement des déchets s'est élevé à 1,1 M€, en hausse de 17,5% sur l'an passé, dont 1,0 M€ de déchets industriels banaux (DIB) et 0,1 M€ de déchets industriels spéciaux (DIS). Cette augmentation est liée à la fois à celle des volumes de production et à quelques opérations ponctuelles telles que le renouvellement des baignoires de surface de l'unité de Cormenon et l'évacuation d'un reliquat de DIS du site de Tournon-sur-Rhône.

Les investissements réalisés par Trigano pour limiter les conséquences de ses activités sur l'environnement se sont élevés à 0,7 M€, en hausse de 13%, et ce malgré une conjoncture économique difficile et la volonté de limiter les investissements. Ils concernent notamment l'installation d'un nouveau tunnel de traitement de la ligne de poudrage, avec zéro rejet dans le milieu naturel pour le site de Cormenon (coût de 0,4 M€), ainsi que le changement d'une encolleuse utilisant des colles polyuréthane non polluantes (0,1 M€). D'autres investissements moins coûteux ont été réalisés tels que l'achat de nouvelles rétentions et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Plusieurs sites français sont soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Le site de Seclin (menuiserie industrielle) a remis un dossier de demande d'autorisation d'exploiter qui nécessite encore quelques mises en conformité du site (coûts estimés à environ 0,2 M€). Le site de Tournon-sur-Rhône a déposé un dossier en vue de l'obtention d'une nouvelle autorisation d'exploiter qui nécessite également quelques mises en conformité (coûts estimés à environ 0,4 M€) qui seront réalisées dans les prochains mois.

Le plan de mise en conformité au niveau réglementaire engagé par le site de Mamers s'est poursuivi avec la décision d'arrêt de l'atelier de polyester prévu fin décembre 2010. La totalité de l'effectif (11 personnes) sera conservée sur le site et affectée à d'autres activités.

Enfin, des actions de suivi de la gestion environnementale des différentes activités des sites, de contrôle et de recommandations sont effectuées régulièrement.

## Comptes sociaux

Le bénéfice net de l'exercice s'est établi à 12,6 M€ (0,6 M€ en 2009) :

	2010	2009
Résultat d'exploitation	8,7	5,2
Résultat financier	0,7	(16,2)
Résultat exceptionnel	(0,2)	0,2
Impôt sur les bénéfices	3,4	11,4
Bénéfice	12,6	0,6

Les résultats de l'exercice 2010 ont été marqués principalement par :

- la progression des produits liés aux activités des filiales constructeurs de véhicules de loisirs (commissions de donneur d'ordre et redevances de marques) pour 2,1 M€ ;
- les effets de programmes de réduction des frais généraux (0,6 M€) ;
- la baisse de la perception de dividendes en provenance des filiales (14,6 M€ contre 19,9 M€ en 2008/2009) ;
- l'octroi de subventions à caractère financier destinées à reconstituer les situations nettes de Arca Camper, Benimar Ocarsa, Autostar, Europ'holidays, Ouest VDL, Trigano GmbH & co KG et Résidences Trigano pour un total de 18,3 M€ net de provisions ;
- la reprise de la provision pour dépréciation des titres Trigano Jardin (7,9 M€) liée au redressement des comptes de cette filiale ;
- la constatation d'un produit d'impôt de 3,4 M€.

Les capitaux propres de l'entreprise ont donc été portés à 198 M€. Par ailleurs, Trigano a négocié avec ses banques l'octroi de crédits confirmés sur trois ans pour 170 M€ et mis en place une centralisation de la trésorerie de ses filiales françaises. Au 31 août 2010, les montants reçus dans ce cadre atteignaient 46,4 M€ et les montants prêtés 51,0 M€.

## Conséquences environnementales de l'activité sociale

Les dispositions légales font obligation à Trigano de donner des informations relatives aux conséquences de son activité sur l'environnement. La société Trigano (holding) n'a pas une activité ayant des conséquences notables sur l'environnement et n'est donc pas concernée par cette obligation.

## Détail des dettes fournisseurs par date d'échéance

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

- de 1 à 30 jours avant échéance : 302 798,57 € ;
- de 31 à 60 jours avant échéance : 46 498,10 € ;
- au-delà de 61 jours : néant.

## Prises de participation

Trigano a procédé au rachat de participations qui étaient détenues par des minoritaires dans ses filiales, à hauteur des proportions suivantes : Autostar (0,1%), Mistercamp (30,3%) et SCI Président Arnaud (10,0%).

## Activité boursière

Les principales variations du cours de l'action et les volumes traités durant l'exercice ont été les suivants :

	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume de transactions en nombre de titres
09/09	14,730	10,705	1 193 370
10/09	14,080	9,810	757 295
11/09	13,200	9,900	878 253
12/09	13,070	11,500	534 493
01/10	15,710	12,760	1 266 671
02/10	15,870	13,700	476 037
03/10	17,800	15,010	830 498
04/10	18,250	15,890	770 260
05/10	18,160	13,000	887 552
06/10	16,180	13,350	722 381
07/10	16,800	14,720	431 936
08/10	16,800	14,840	173 412

Les opérations d'achat et de vente de titres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour le compte de votre société ont été les suivantes :

	Achats en milliers d'euros	Ventes en milliers d'euros	Solde mensuel des transactions en nombre de titres
09/09	43	67	(1 725)
10/09	86	71	1 385
11/09	65	57	784
12/09	37	44	(464)
01/10	60	75	(972)
02/10	48	59	(739)
03/10	54	65	(633)
04/10	69	56	825
05/10	385	305	5 057
06/10	102	127	(1 612)
07/10	93	59	(2 135)
08/10	89	52	(2 393)

L'Assemblée Générale du 8 janvier 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 10% du capital social. Celle du 8 janvier 2010 a limité l'enveloppe de l'autorisation à 1 000 000 €. Aucune opération de rachat de titres n'a été réalisée durant l'exercice en dehors du contrat de liquidité.

## Composition du capital au 31 août 2010

	Répartition des actions en %		Répartition droits de vote en %	
	31/08/10	31/08/09	31/08/10	31/08/09
François Feuillet	53,0	53,0	67,4	69,1
Trigano (autocontrôle)	1,0	1,0	-	-
Salariés du groupe	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres	45,8	45,8	32,4	30,7
Total	100	100	100	100

Au cours de l'exercice, aucun franchissement de seuil n'a été déclaré. Les opérations sur titres déclarées par les dirigeants ne font apparaître aucune opération au cours de l'exercice.

## Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions

Deux plans d'options de souscriptions d'actions avaient été autorisés par les Assemblées Générales du 27 avril 2001 et du 26 février 2004. Aucune option n'a été attribuée en cours d'exercice.

Dans le cadre du premier plan, les options attribuées par le Conseil le 12 janvier 2004 auraient pu être levées entre le 12 janvier 2009 et le 12 janvier 2010. Le prix de l'option était fixé à 35,30 €. Aucune option n'a été levée.

Dans le cadre du second plan, les options attribuées par le Conseil le 26 février 2004 auraient pu être levées entre le 26 février 2009 et le 26 février 2010. Le prix de l'option était fixé à 40,89 €. Aucune option n'a été levée.

Il n'y a plus de délégation en cours donnée par l'Assemblée au Conseil d'Administration pour des augmentations de capital.

Au 31 août 2010, les salariés de la société détenaient 7 314 actions Trigano.

## Résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 11 janvier 2011

Le Conseil vous propose d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 août 2010, ainsi que les opérations relatives dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes. Le Conseil vous informe que les charges non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 294 €.

Le Conseil vous propose de procéder à la distribution d'un dividende brut de 0,10 € par action et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Résultat de l'exercice	€ 12 616 691,07
Majoré du report à nouveau antérieur	€ 13 830 712,89
Total à affecter	€ 26 447 403,96
Aux comptes suivants :	
Dividendes (0,10 € / action)	€ 2 097 808,70
Report à nouveau	€ 24 349 595,26
Total affecté	€ 26 447 403,96

Le dividende de 0,10 € par action sera mis en paiement le 17 janvier 2011 ; il est précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts.

Le Conseil vous rappelle que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nb d'actions composant le capital	Dividende		
		Brut	Avoir fiscal	Total
31/08/2007	21 170 340 actions	0,55 €	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3 – 2° CGI)	-
31/08/2008	21 179 740 actions	0,10 €	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3 – 2° CGI)	-
31/08/2009	21 179 740 actions	0,00 €		-

Le Conseil vous propose d'attribuer aux administrateurs des jetons de présence pour un montant total de 92 000 €.

Le Conseil vous propose de nommer Monsieur Michel Freiche et Mademoiselle Alice Feuillet administrateurs, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six exercices.

Le Conseil vous propose de l'autoriser, pour une durée de treize mois, à acheter ou faire acheter des actions de la société, dans la limite de 5% du capital social. Outre l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité, les objectifs sont la remise ou l'échange d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe et l'attribution d'options aux dirigeants du groupe.

Enfin, le Conseil vous propose de modifier les statuts en créant un nouvel article 17.4 rédigé comme suit :

«En application de l'article R 225-79 du Code de commerce, les actionnaires peuvent donner ou révoquer une procuration de représentation à une assemblée par le procédé de signature électronique accessible sur le site internet de la société suivant la procédure arrêtée par le Conseil d'Administration et précisée dans l'avis de convocation.»

En conclusion de ce rapport, le Conseil vous demande d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

# Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs

(Article L.225-102-1 du Code de Commerce)

<b>FEUILLET François</b>		<b>Administrateur - Président Directeur Général</b>	
Sociétés	Forme Juridique	Qualité	
ARCA CAMPER S.p.A.	SpA	Président du Conseil d'Administration	
AUTOSTAR	S.A.S.	Président	
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Président du Conseil d'Administration	
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Président du Conseil et Administrateur délégué	
CIC OUEST	S.A.	Administrateur	
C.M.C. FRANCE	S.C.P.	Gérant	
CARAVANES LA MANCELLE	S.A.R.L.	Gérant	
CLAIRVAL	S.A.S.	Président	
DELWYN ENTERPRISES Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
DEUTSCHE REISEMOBIL VERMIETUNGS GmbH	GmbH	Gérant	
E.T. Riddiough (Sales) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
ECIM	S.A.S.	Président	
EURO ACCESSOIRES	S.A.S.	Président	
EUROP' HOLIDAYS	S.A.R.L.	Gérant	
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FRANCOIS FEUILLET	Groupement Foncier Agricole	Gérant	
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE FRANCOIS FEUILLET	Groupement Foncier Agricole	Gérant	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
LOISIRS FINANCE	S.A. Directoire et Conseil de surveillance	Membre du Directoire	
MAÎTRE EQUIPEMENT	S.A.S.	Président	
MECADIS	S.A.R.L.	Gérant	
MECANOREM	S.A.R.L.	Gérant	
MISTERCAMP	S.A.S.	Président	
MONTUPET	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur	
PERIGORD VEHICULES DE LOISIRS	S.A.S.	Président	
POLYTEX	S.A.R.L.	Gérant	
RIVIERA FRANCE	S.A.R.L.	Gérant	
RULQUIN	S.A.	Président du Conseil d'Administration	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LILI ONE	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEV ONE	S.C.I.	Gérant	
SORELPOL	Sp.z.o.o.	Gérant	
TECHWOOD	S.A.R.L.	Gérant	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Président - Directeur Général	
TRIGANO DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH	GmbH	Gérant	
TRIGANO GmbH	GmbH	Gérant	
TRIGANO JARDIN	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
TRIGANO MDC	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
TRIGANO REMORQUES	S.A.S.	Président	
TRIGANO SERVICE	S.A.R.L.	Gérant	
TRIGANO S.p.A.	SpA	Président du Conseil d'Administration	
TRIGANO VAN S.r.l.	srl	Président du Conseil d'Administration	
TRIGANO VDL	S.A.S.	Président	
TROIS SOLEILS	S.A.R.L.	Gérant	

<b>FEUILLET Marie-Hélène</b>		<b>Administrateur - Directeur Général Adjoint</b>	
Sociétés	Forme Juridique	Qualité	
ARCA CAMPER S.p.A.	SpA	Administrateur	
AUTOSTAR	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Membre du Conseil	
C.M.C. DISTRIBUTION France	S.A.S.	Président	
CAMPING-CARS CHAUSSON	S.A.S.	Président	
DELWYN ENTERPRISES Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
E.T. Riddiough (Sales) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
LOISIRS FINANCE	S.A. Directoire et Conseil de surveillance	Président du Conseil de Surveillance	

<b>FEUILLET Marie-Hélène</b>		<b>Administrateur - Directeur Général Adjoint</b>	
Sociétés	Forme Juridique	Qualité	
QUEST VDL	S.A.S.	Président	
RESIDENCES TRIGANO	S.A.S.	Président	
RULQUIN	S.A.	Représentant permanent de TRIGANO	
S.C.I. C.M.C.	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L AMIRAL LEBRETON	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU COLONEL PETIT	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU HAUT ECLAIR	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PRESIDENT ARNAUD	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PROFESSEUR PARMENTIER	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUCHESSE DE MIRABEL	S.C.I.	Gérant	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Directeur Général Délégué et Administrateur	
TRIGANO JARDIN	S.A.S.	Président	
TRIGANO MDC	S.A.S.	Président	
TRIGANO REMORQUES	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
TRIGANO S.p.A.	SpA	Administrateur	
TRIGANO VAN S.r.l.	Srl	Administrateur	
TRIGANO VDL	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	

<b>BALEYDIER François</b>		<b>Administrateur</b>	
Sociétés	Forme Juridique	Qualité	
AUTOSTAR	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
LOISIRS FINANCE	S.A. à Directoire et Conseil de surveillance	Représentant de TRIGANO, membre du Conseil de Surveillance	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur, membre du Comité d'audit, membre du Comité des rémunérations et des nominations	
TRIGANO JARDIN	S.A.S.	Président du Comité de Surveillance	
TRIGANO MDC	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	

<b>CARISSIMO Guido</b>		<b>Administrateur</b>	
Sociétés	Forme Juridique	Qualité	
AGRIPRODUCT GAMMA	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
GEOGASTOCK	SpA	Administrateur	
HAPPICH CZ	S.r.o.	Administrateur	
HAPPICH FAHRZEUG und INDUSTRIETEILEN	GmbH	Administrateur Délégué	
SANNINI IMPRUNETA	SpA	Administrateur	
SIMIONATO	SpA	Administrateur	
STIGMA REAL ESTATE	Srl	Administrateur	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations	
VELA IMPRESE	Srl	Administrateur	

<b>DUCROUX Jean</b>		<b>Administrateur</b>	
Sociétés	Forme Juridique	Qualité	
ARYON	S.A.R.L.	Gérant	
GABRIEL ET ASSOCIES	S.A.S.	Administrateur	
COGNETAS SA	S.A.	Administrateur	
COGNETAS L.L.P.	L.L.P.	Membre du comité d'adjudication	
FOUNTAIN INDUSTRIES EUROPE	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur	
TOKHEIM Group	S.A.S.	Membre du Conseil de Surveillance	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur, Président du Comité des rémunérations et des nominations, membre du Comité d'audit	

<b>ROUCART Michel</b>		<b>Administrateur</b>	
Sociétés	Forme Juridique	Qualité	
CONSORTIUM FAMILIAL DE GESTION PATRIMONIALE, IMMOBILIERE ET FINANCIERE	S.A.R.L.	Gérant	
LOCIMMO REAL ESTATE	S.C.I.	Gérant	
MEUBLIMMO REAL ESTATE	S.N.C.	Gérant	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur et Président du Comité d'audit	

## Rapport du Président du Conseil d'Administration

Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce	13
Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Trigano	18

# Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce

## I. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### Code de référence

Le Conseil d'Administration a adopté le code de gouvernement d'entreprise établi par l'AFEP et le MEDEF (consultable sur le site internet <http://www.trigano.fr>).

### Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 6 membres :

- deux dirigeants opérationnels, M. François FEUILLET, président du Conseil et directeur général de la société sans limitation de pouvoir et Mme Marie-Hélène FEUILLET, administrateur et directeur général adjoint.
- trois administrateurs indépendants, M. François BALEYDIER, M. Jean DUCROUX et M. Michel ROUCART.
- une personnalité qualifiée, M. Guido CARISSIMO.

### Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil sont régulièrement informés des événements majeurs de la vie de l'entreprise. Avant chaque Conseil, ils reçoivent des informations détaillées. Au cours de chaque Conseil, le Président présente un rapport sur l'activité de l'entreprise et les projets majeurs ; ce rapport comprend en particulier un point complet sur les opérations de croissance externe en cours ou envisagées. Le directeur général adjoint chargé de la fonction financière et des systèmes d'information assiste à tous les Conseils auxquels peuvent être conviés, selon les thèmes abordés, les dirigeants techniquement impliqués dans les décisions ou leur mise en œuvre.

Afin de préparer ses travaux, le Conseil a créé en son sein deux Comités :

- le Comité des rémunérations et des nominations
- le Comité d'audit et des comptes

Ces Comités sont composés majoritairement d'administrateurs indépendants qui ont un accès direct à l'information désirée auprès des responsables opérationnels salariés. Ils réunissent chacun trois administrateurs.

### Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages alloués aux membres du Conseil

Le Comité des rémunérations et des nominations se réunit chaque année afin d'examiner les rémunérations et avantages alloués au Président du Conseil. Dans ce cadre, il s'appuie sur des études comparatives publiées par des experts indépendants. Il émet un rapport de préconisations qui est présenté au Conseil. Après en avoir débattu, le Conseil fixe les montants de rémunération et avantages alloués au Président, celui-ci ne prenant pas part au vote.

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence attribués aux administrateurs. Le Conseil détermine chaque année les modalités de répartition des jetons de présence entre ses membres en veillant à ce que les administrateurs membres des Comités du Conseil perçoivent une rémunération spécifique pour leur travail au sein de ces Comités.

### Participation des actionnaires aux assemblées

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées dans les statuts disponibles au siège social de la société. En application du Décret n°2010-684 du 23 juin 2010 qui transpose en droit français la Directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007, les documents communiqués aux assemblées générales sont mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la société 21 jours avant la tenue de celles-ci. Une page du site internet est réservée à la procédure de désignation ou de révocation d'un mandataire en vue du vote aux assemblées générales.



## II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

### Référentiel utilisé

Trigano applique le cadre de référence et le guide d'application pour les valeurs moyennes publié par l'Autorité des Marchés Financiers.

### Objectifs du contrôle interne

L'objectif du système de contrôle interne de Trigano est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines juridique, comptable et financier.

Ce système vise d'une part, à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable mensuelle, et d'autre part, à contrôler l'application de la politique décidée par la direction générale de Trigano.

### Limites du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, le système de contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

### Environnement de contrôle

Afin de favoriser le développement de l'entreprise dans un contexte multiculturel, Trigano a adopté depuis plusieurs années une organisation fortement décentralisée. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le groupe.

Trigano a, à ce titre, rédigé et diffusé un manuel de contrôle interne qui précise les principes et contrôles essentiels auxquels chaque filiale doit se conformer.

En particulier, un code éthique précise les règles d'action et de conduite que doivent suivre les membres du personnel de l'ensemble des Business Units de Trigano dans l'exercice de leur activité professionnelle.

### Organisation

Le système de contrôle interne repose sur un ensemble de procédures administratives et comptables mises en œuvre dans chaque Business Unit par un responsable comptable et financier, rattaché hiérarchiquement au responsable de la Business Unit et fonctionnellement à la direction financière du groupe.

Des délégations de pouvoir sont consenties aux dirigeants des filiales pour la plupart des opérations courantes. Ils bénéficient ainsi d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des programmes d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques.

Demeurent sous le contrôle exclusif des membres du Comité de Direction de Trigano :

- les acquisitions et cessions de sociétés ;
- les investissements d'un montant supérieur à 30 000 € ;
- l'ouverture de comptes bancaires et les délégations de signatures ;
- les négociations d'emprunts et de concours bancaires ;
- la validation des contrats importants ou engageant une ou plusieurs filiales pour une période pluriannuelle ;
- la gestion du parc immobilier ;
- la gestion des assurances ;
- l'embauche et la rémunération des cadres dirigeants.

### Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

L'établissement des comptes consolidés est assuré par la direction comptable de Trigano à partir des états financiers déclarés par les Business Units. Ceux-ci sont établis conformément aux règles et méthodes prescrites par le groupe et recensées dans le manuel de consolidation et le manuel des principes comptables.

Les services contrôle de gestion et audit interne interviennent régulièrement dans les Business Units pour vérifier la qualité de l'information comptable transmise au groupe.

La direction générale de Trigano s'implique fortement dans le suivi des opérations de chacune des Business Units. Elle s'appuie pour cela sur les procédures budgétaires et sur un reporting mensuel quantitatif et qualitatif extrêmement développé, transmis préalablement à la tenue de réunions explicatives et prospectives avec les dirigeants des Business Units concernées.

La direction financière du groupe assure, partout où la réglementation le permet, le financement de ses filiales par le biais de conventions de centralisation de trésorerie ou des contrats de financement intragroupe. Cette centralisation permet à la direction de piloter et d'analyser l'évolution de l'endettement externe, ainsi que de gérer directement le risque de taux inhérent à la dette contractée.

### III. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la direction générale (risques environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la direction générale et au niveau local (risques industriels, risques fournisseurs et clients).

Les Business Units disposent à ce titre d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la direction générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures, formalisées, ont été mises en œuvre pour uniformiser au sein des Business Units les diligences à entreprendre.

Les principaux risques auxquels est exposée l'entreprise sont les suivants :

#### Risques spécifiques liés à l'activité

Risque d'évolution des législations limitant l'usage des véhicules de loisirs

L'intérêt de la clientèle pour les camping-cars, est, pour partie, la conséquence de la liberté d'utilisation de ces véhicules sur l'ensemble du territoire européen. Par ailleurs, le niveau du marché est fortement corrélé à la capacité d'utilisation gratuite du camping-car pendant un nombre élevé de nuits. Plusieurs facteurs sont susceptibles de restreindre ces libertés. En particulier une législation plus restrictive sur le stationnement des camping-cars dans les zones hautement touristiques. Des limitations de vitesse ou un accès plus difficile aux centres-villes pour des motifs liés à la lutte contre la pollution auraient un effet négatif sur le marché, donc sur l'activité de Trigano. Dans l'ensemble, les pouvoirs publics dans les différents pays européens, sensibilisés à l'importance du phénomène camping-car et à son impact positif sur l'économie touristique, agissent avec circonspection et proposent, lorsque des mesures sont prises, des solutions politiques de nature à assurer un usage raisonné du véhicule dans les zones concernées. Trigano œuvre au niveau de chacun des grands marchés ainsi qu'au niveau européen dans le cadre des organisations professionnelles pour promouvoir une évolution des législations concernées favorable au développement du parc de camping-cars.

#### Risque climatique

Les activités matériel de camping et de jardin sont affectées de façon significative en cas de conditions climatiques défavorables au printemps et en été. Compte tenu de la faible contribution de ces activités aux résultats de Trigano, aucun programme de réduction de ce risque n'est mis en œuvre.

#### Risques opérationnels

Trigano est confronté à un certain nombre de risques opérationnels. Afin d'atténuer l'exposition à ces risques, et en complément des programmes de couverture souscrits auprès des assurances, certaines procédures ad hoc ont été mises en œuvre.

#### Risques liés à la production

Le site de Tournon-sur-Rhône (France) représente environ un tiers des productions de camping-cars de Trigano, d'où un risque majeur de dépendance à cette unité de production. Afin de réduire cette exposition, il a été décidé que la production sur ce site n'augmenterait que de façon marginale. La croissance des marques concernées sera assurée par les fabrications réalisées sur les lignes de montage installées dans les usines de Peñíscola (Espagne) et de Sablé-sur-Sarthe (France). Par ailleurs, des capacités de production de structures de camping-cars sont aujourd'hui opérationnelles sur la plupart des sites d'assemblage et peuvent en cas de besoin palier les défaillances d'un autre site.

Le site de Tournon-sur-Rhône est protégé contre les risques incendie par un réseau de sprinklers dont la révision trentenaire, obligatoire, est actuellement en cours. Les travaux décidés en liaison avec les assureurs et après l'accord du CNPP (Centre National de Prévention et Protection), d'une enveloppe de 1,3 M€, ont été budgétés en quatre tranches sur trois exercices. Les deux premières tranches seront achevées en octobre 2010, les deux autres seront effectuées lors des étés 2011 et 2012. Ces travaux permettront de rendre la protection incendie plus efficace.

Par ailleurs, une standardisation des vérifications réglementaires des filiales françaises a été effectuée avec la signature en février 2010 de deux contrats nationaux, en particulier concernant les moyens de secours incendie et les vérifications périodiques (installations électriques, appareils de levage, chariots élévateurs, appareils à gaz...).

#### Risques liés à la distribution

Le risque clientèle est limité par la dispersion des distributeurs dont aucun ne représente plus de 2% du chiffre d'affaires consolidé. Une couverture d'assurance garantit l'indemnisation des pertes d'exploitation liées à la baisse de chiffre d'affaires d'un distributeur, consécutive à un sinistre de type incendie, dans une limite de 5 M€ par an.

Afin de gérer son risque clients, Trigano s'appuie sur un système d'information financière et de rating développé en interne depuis plusieurs années. Le périmètre couvert a encore été élargi en 2010 afin de compenser la perte d'efficacité du programme d'assurance destiné à couvrir les créances sur les distributeurs dans les pays où l'expertise de la direction financière de Trigano n'était pas jugée suffisante.

Le dispositif est complété par la mise en place dans chaque Business Unit d'un comité de crédit rapportant à la direction générale de Trigano.

Enfin, en ce qui concerne les caravanes et les camping-cars, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

#### Risques environnementaux

Trigano ne détient pas d'installations à hauts risques, la plus grande partie de ses activités étant le montage et l'assemblage de véhicules de loisirs. Néanmoins, quelques activités pouvant présenter des risques ont été identifiées : menuiserie, traitement des métaux et stockage de produits chimiques.

Les risques identifiés concernent d'éventuels déversements accidentels dans l'air, ou dans les sols et les nappes phréatiques. La prévention des rejets dans l'air de poussières de bois est assurée par des systèmes de filtration conformes aux normes et régulièrement contrôlés. Les chaudières sont également révisées périodiquement et respectent la réglementation. La prévention des rejets liquides pour les activités de traitement de surface des métaux est effectuée par des stations d'épuration avec des contrôles périodiques des bains.

Concernant les risques de pollution des sols et des nappes, la mise en œuvre systématique de systèmes de stockage des produits chimiques sur rétention limite ce risque. En ce qui concerne les risques d'atmosphère explosive (ATEX), un programme de mise en conformité des installations présentant ce type de risque est en cours de réalisation.

Des audits environnementaux des sites les plus exposés sont par ailleurs réalisés périodiquement par un expert en matière d'environnement.

Enfin, des audits d'environnement sont systématiquement réalisés avant toute acquisition de site ou toute opération de croissance externe.

#### Risques fournisseurs

Certains fournisseurs présentent un risque majeur du fait de leur spécificité et de leur importance. Trigano a mis en place un programme spécifique de réduction du risque fournisseurs comprenant notamment l'intensification de sa politique de diversification des sources d'approvisionnement de certains composants clés, la multiplication des audits chez les fournisseurs et la poursuite de l'intégration de la fabrication de composants sensibles. La pertinence de ce programme se trouve particulièrement renforcée en raison de l'augmentation des risques de défaillance de certains fournisseurs confrontés à des variations très significatives de leurs commandes.

#### Risques informatiques

La Direction Informatique et Organisation coordonne la démarche de réduction des risques informatiques et de déploiement du nouveau système intégratif de gestion, source à terme de convergence des systèmes d'informations.

Pour maîtriser les risques informatiques, Trigano a mis en œuvre plusieurs solutions :

- répartition du système d'information sur plusieurs sites physiquement séparés pour diminuer l'impact d'un sinistre éventuel ;
- redondance des systèmes (AS400) et des réseaux permettant un secours immédiat ou une reprise d'activité dans les 24 heures ;
- sauvegardes journalières totales stockées hors site et tests de restauration pluriannuels.

#### Risques juridiques et fiscaux

Aucun litige présentant un enjeu financier matériel n'est connu à ce jour. Trigano fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays où sont implantées ses filiales ; ces contrôles n'ont pas donné lieu à des redressements importants.

## Risques financiers

### Risque de liquidité

La grave crise financière que nous avons connue à l'automne 2008 a conduit Trigano à changer sa politique de gestion de son risque de liquidité. En effet, en dépit de la qualité de la gestion de l'entreprise et de la faiblesse de son endettement par rapport à ses fonds propres, Trigano ne bénéficie plus de la garantie de disposer à moyen terme des moyens de financement de son activité. L'entreprise a donc entamé des discussions avec ses banques, qui ont abouti début septembre 2009 à la signature d'un contrat sur trois ans prévoyant la mise en place de crédits pour un montant de 170 M€, auxquels s'ajoutent des autorisations de financement de créances à hauteur de 60 M€. Trigano a engagé de plus un vaste programme de réduction de ses besoins en fonds de roulement ayant permis en 2010 de réduire les besoins de financement de 71 M€ environ.

### Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni où Trigano réalise 11,5% de ses ventes) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar, Yen ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur le Zloty Polonais et le Dinar Tunisien car le risque est jugé acceptable par Trigano.

### Risque de taux

Les taux de financement sont totalement variables y compris pour les contrats de crédit-bail immobilier. Afin de limiter le risque de taux, une couverture de taux (échange Euribor 3 mois contre taux fixe de 1,60%) a été souscrite sur le crédit à 3 ans amortissable de 60 M€. Par ailleurs, le capital restant dû des contrats de crédit-bail est devenu insignifiant.

### Risque matières premières

La sensibilité aux fluctuations du cours des matières premières (acier, bois, aluminium) est atténuée par le fait que le groupe utilise des produits transformés qui incorporent ces matières premières. Trigano utilise néanmoins des instruments de couverture lorsque cela est possible en particulier sur le London Metal Exchange pour l'aluminium.

## Autres risques

Trigano estime ne pas être exposé à des risques politiques majeurs du fait de son implantation géographique en Europe et en Tunisie.

Par ailleurs, les engagements de retraite ne comportent que des engagements strictement conformes aux législations nationales et, au Royaume-Uni, que des engagements à cotisations définies.

# Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Trigano

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Trigano et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Paris et Lyon, le 30 novembre 2010

**Les Commissaires aux Comptes**

**Bellot Mullenbach & Associés**

**Ernst & Young Audit**

**Thierry Bellot  
Jean-Luc Loir**

**Daniel Mary-Dauphin**



## Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé	21
Bilan consolidé	22
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	23
Tableau des flux de trésorerie consolidés	24
Informations sectorielles	25
Annexe aux comptes consolidés	26
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	50
Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées	51



## A - Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Note	2010	2009
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>698 153</b>	<b>636 197</b>
Autres produits de l'activité		5 724	20 429
Achats consommés		(437 146)	(374 835)
Charges de personnel	1	(123 501)	(118 549)
Charges externes		(70 094)	(77 302)
Impôts et taxes		(5 892)	(6 381)
Amortissements et dépréciations	2	(8 218)	(11 059)
Variation des stocks de produits finis et d'encours		(34 444)	(83 122)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>24 582</b>	<b>(14 621)</b>
Autres produits opérationnels	3	-	18
Autres charges opérationnelles	3	(242)	(4 319)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>24 340</b>	<b>(18 922)</b>
Produits financiers		2 463	4 317
Charges financières		(8 215)	(12 253)
<b>Résultat financier</b>	<b>4</b>	<b>(5 752)</b>	<b>(7 936)</b>
Charge d'impôt	5	(6 669)	9 402
Quote-part du résultat net des entreprises associées	6	3 272	1 557
<b>Résultat net</b>		<b>15 191</b>	<b>(15 900)</b>
Part du groupe		15 141	(15 956)
Intérêts minoritaires		50	56
<b>Résultat de base par action</b>	<b>7</b>	<b>0,72</b>	<b>(0,76)</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>7</b>	<b>0,72</b>	<b>(0,76)</b>

## B - Bilan consolidé

### Actif

en milliers d'euros	Note	31/08/2010	31/08/2009
Immobilisations incorporelles	8	5 048	5 412
Ecart d'acquisition	9	40 646	40 156
Immobilisations corporelles	10	102 228	107 826
Participations dans les entreprises associées	12	13 202	10 665
Autres actifs financiers	13	1 615	1 707
Actifs d'impôts différés	5	11 457	10 374
Autres actifs long terme	14	16	43
<b>Total Actifs non courants</b>		<b>174 212</b>	<b>176 183</b>
Stocks et en-cours	15	167 029	205 116
Clients et autres débiteurs	16	95 592	106 734
Créances d'impôt		2 374	14 959
Autres actifs courants	19	25 723	18 909
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	80 094	44 269
<b>Total Actifs courants</b>		<b>370 812</b>	<b>389 987</b>
<b>Total Actif</b>		<b>545 024</b>	<b>566 170</b>

### Passif

en milliers d'euros	Note	31/08/2010	31/08/2009
Capital et primes		94 341	94 341
Réserves et résultats consolidés		208 171	192 055
<b>Total Capitaux propres, part du groupe</b>		<b>302 512</b>	<b>286 396</b>
Intérêts minoritaires		246	120
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	21	<b>302 758</b>	<b>286 516</b>
Passifs financiers non courants	24	40 912	2 666
Provisions à long terme	25	13 509	12 593
Passifs d'impôts différés	5	4 430	4 322
Autres passifs non courants	26	847	944
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>59 698</b>	<b>20 526</b>
Passifs financiers courants	24	27 159	134 568
Provisions courantes	27	6 954	8 258
Fournisseurs et autres créiteurs	28	107 411	81 590
Dettes d'impôt		4 319	783
Autres passifs courants	29	36 725	33 929
<b>Total Passifs courants</b>		<b>182 568</b>	<b>259 128</b>
<b>Total Passif</b>		<b>545 024</b>	<b>566 170</b>

## C - Etat consolidé des produits et des charges comptabilisés

en milliers d'euros	2010	2009
Ecart actuariels nets d'impôts	(164)	(209)
Couvertures de flux de trésorerie nettes d'impôts	(325)	-
Ecart de conversion	1 558	(2 931)
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 069</b>	<b>(3 140)</b>
Résultat de l'exercice	15 191	(15 900)
<b>Total des produits et charges comptabilisés sur la période</b>	<b>16 260</b>	<b>(19 040)</b>
Dont part du groupe	16 210	(19 098)
Dont part des minoritaires	50	58

## D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Capitaux propres au 31 août 2008</b>	<b>90 157</b>	<b>4 184</b>	<b>(3 194)</b>	<b>216 393</b>	<b>307 540</b>	<b>369</b>	<b>307 909</b>
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres (2)	-	-	51	-	51	-	51
Dividendes versés	-	-	-	(2 118)	(2 118)	(37)	(2 155)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(3 142)	(3 142)	2	(3 140)
Résultat de la période	-	-	-	(15 956)	(15 956)	56	(15 900)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	(7)	(7)
Engagements d'achat donnés aux minoritaires	-	-	-	-	-	(262)	(262)
Autres mouvements (1)	-	-	-	21	21	-	21
<b>Capitaux propres au 31 août 2009</b>	<b>90 157</b>	<b>4 184</b>	<b>(3 143)</b>	<b>195 198</b>	<b>286 396</b>	<b>120</b>	<b>286 516</b>
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres (2)	-	-	(94)	-	(94)	-	(94)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	(32)	(32)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	1 069	1 069	-	1 069
Résultat de la période	-	-	-	15 141	15 141	50	15 191
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	108	108
Engagements d'achat donnés aux minoritaires	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements (1)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 31 août 2010</b>	<b>90 157</b>	<b>4 184</b>	<b>(3 237)</b>	<b>211 408</b>	<b>302 512</b>	<b>246</b>	<b>302 758</b>

(1) dont contrepartie de la charge liée au coût des options d'achat d'actions : 0 k€ au 31/08/2010 et 21 k€ au 31/08/2009;

(2) Vente de 7 548 actions en 2009; achat de 6 434 actions en 2010

## E - Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	2010	2009
Résultat net	15 141	(15 956)
Part des minoritaires dans le résultat	50	56
Elimination du résultat net des entreprises associées	(3 272)	(1 557)
Elimination de la charge (produit) d'impôt	6 669	(9 402)
Elimination des amortissements et provisions	10 785	10 631
Elimination des résultats de cessions d'actifs	20	270
Elimination des charges (produits) d'intérêt nettes	4 670	7 131
Elimination des produits de dividendes	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement (a)	70 535	87 957
Impôts (payés) remboursés	8 466	9 871
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>113 064</b>	<b>89 001</b>
Incidence des variations de périmètre	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(634)	(1 284)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 694)	(5 550)
Acquisition d'actifs financiers	(4)	-
Prêts et avances consentis	(144)	(166)
Subventions d'investissement reçues	-	-
Cession d'immobilisations incorporelles	124	-
Cession d'immobilisations corporelles	389	2 787
Cession d'actifs financiers	-	-
Remboursements reçus sur prêts	197	69
Dividendes reçus	735	441
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(4 031)</b>	<b>(3 703)</b>
Augmentation de capital	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(94)	51
Emission d'emprunts	74 067	-
Remboursement d'emprunts	(21 221)	(9 832)
Intérêts versés	(5 787)	(7 971)
Intérêts encaissés	219	862
Variation nette des placements court terme	-	-
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-	(2 118)
Dividendes payés aux minoritaires	(32)	(37)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>47 152</b>	<b>(19 045)</b>
Incidence de la variation des taux de change	857	(384)
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>157 042</b>	<b>65 869</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>(82 620)</b>	<b>(148 489)</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>74 422</b>	<b>(82 620)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80 094	44 269
Concours bancaires courants	(5 672)	(126 889)

(a) Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	2010	2009
Stocks	38 705	127 463
Fournisseurs	23 951	(80 035)
Clients	11 927	35 377
Autres	(4 048)	5 152
<b>Incidence de la variation de BFR</b>	<b>70 535</b>	<b>87 957</b>

## F - Informations sectorielles

La Direction Générale de Trigano évalue la performance des secteurs « Véhicules de Loisirs » et « Equipements des Loisirs » sur la base du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel. Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont donc pas présentés dans le cadre d'IFRS 8.

### Comptes de résultats consolidés par secteur d'activité

en milliers d'euros	2010			
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Opérations interactivités	Total consolidé
<b>Chiffre d'affaires</b>	601 442	99 751	(3 040)	698 153
<b>Résultat opérationnel sectoriel</b>	16 271	8 074	(6)	24 340
Quote-part de résultat des entreprises associées	3 272	-	-	3 272

en milliers d'euros	2009			
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Opérations interactivités	Total consolidé
<b>Chiffre d'affaires</b>	539 809	99 360	(2 972)	636 197
<b>Résultat opérationnel sectoriel</b>	(23 696)	4 717	56	(18 922)
Quote-part de résultat des entreprises associées	1 557	-	-	1 557

## G - Annexe aux comptes consolidés

En date du 24 novembre 2010, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés de Trigano pour l'exercice clos le 31 août 2010 et autorisé leur publication.

### 1 - Présentation de l'émetteur

Trigano est une société anonyme au capital de 90 157 501 € dont le siège social est sis au 100, rue Petit - Paris 19<sup>ème</sup>, France – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 722 049 459. La société est cotée sur Euronext Paris, compartiment B.

Trigano est la société mère d'un groupe européen spécialisé dans la conception, la production et la commercialisation de véhicules de loisirs et de remorques (ci-après «Trigano» ou «le groupe»).

### 2 - Règles et méthodes comptables

#### Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés au 31 août 2010 de Trigano sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 août 2010. Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

#### Base de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites dans la note 2.1.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe.

### 2.1 Evolution des normes et interprétations

#### 2.1.1 Nouvelles normes et interprétations applicables à l'exercice clos le 31 août 2010

Les normes et interprétations suivantes sont appliquées pour la première fois sur l'exercice :

- IAS 1 révisée, «Présentation des états financiers» ;
- IAS 27 révisée, «Etats financiers consolidés et individuels» ;
- IFRS 3 révisée, «Regroupement d'entreprises» ;
- IFRS 8, «Secteurs opérationnels» ;
- Amendement à IAS 1 / IAS 32, «Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation» ;
- Amendement à IAS 23, «Coûts d'emprunts» ;
- Amendement à IAS 39, «Eléments éligibles à une opération de couverture» ;
- Amendement à IFRS 1 et IAS 27 «Coût des investissements dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées» ;
- Amendement à IFRS 2 «Conditions d'acquisition des droits et annulations» ;
- Amendement à IFRS 7, «Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers» ;
- Amélioration des normes IFRS relatives, notamment, au traitement des prêts publics à taux bonifié (IAS 20), à la reprise de la dépréciation du goodwill (IAS 28), au traitement des dépenses de publicité et de promotion (IAS 38) et à l'amortissement progressif (IAS 38) ;
- Amendement à IFRIC 9 / IAS 39, «Réévaluation des dérivés incorporés et instruments financiers : comptabilisation et évaluation» ;
- IFRIC 12, «Accords de concession de services» ;
- IFRIC 13, «Programme de fidélisation clients» ;
- Interprétation IFRIC 14 / IAS 19 «Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction» ;
- IFRIC 16, «Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger».

L'application de ces amendements et interprétations n'a pas d'impact sur les comptes arrêtés au 31 août 2010. L'application spécifique de la norme IFRS 8 est présentée en partie F.

### 2.1.2 Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, adoptées par l'Union européenne

A l'exception de l'amélioration de la norme IFRS 8 qui supprime l'obligation de présenter les actifs sectoriels, Trigano n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations ci-dessous applicables de manière obligatoire à une date future, notamment de :

- Révision de la norme IFRS 1 «Première adoption des IFRS» (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010) ;
- Amélioration annuelle des normes IFRS ;
- Amendement à IAS 24 «Parties liées» (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011) ;
- Amendement à IAS 32 (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> février 2010) ;
- Amendement à IFRS 2, «Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie» (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010) ;
- Amendements à IFRS 1, «Première adoption des IFRS» (applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010) ;
- IFRIC 15 «Contrats pour la construction de biens immobiliers» (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010) ;
- IFRIC 17 «Distribution en nature aux actionnaires» (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010) ;
- IFRIC 18 «Transferts d'actifs des clients» (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010) ;
- IFRIC 19 (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010) ;
- Amendement à IFRIC 14 (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011).

### 2.1.3 Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, non encore adoptées par l'Union européenne

Par ailleurs, les normes ou interprétations suivantes, publiées par l'IASB, n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne :

- IFRS 9 révisée, relative aux instruments financiers ;
- Amendement à l'amélioration des normes IFRS (mai 2010).

Les effets de ces normes et interprétations sont en cours d'analyse. Trigano n'anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations.

## 2.2 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Trigano procède à des jugements et des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Trigano revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment :

- la dépréciation des stocks et des créances douteuses (cf. 2.12.1 et 2.13) ;
- les provisions (notes 2.16 et 25) ;
- les dépréciations des actifs non courants (dont les écarts d'acquisition) (cf. notes 2.11.5 et 11) ;
- la valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés (notes 2.15.4 et 23) ;
- les impôts différés (notes 2.9 et 5) ;
- les actifs et passifs financiers (notes 2.12, 2.17 et 30).

## 2.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes des sociétés dont le groupe détient le contrôle directement ou indirectement. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont mises en équivalence selon la méthode directe.

### Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, Trigano a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et Trigano comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Cette option s'applique transaction par transaction.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires) sont constatées si le groupe n'acquiert pas 100% d'une société sur la base de la juste valeur nette des actifs et passifs acquis.



### Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

### Date de clôture

A l'exception de Loisirs Finance, dont la date de clôture est fixée pour des raisons réglementaires au 31 décembre, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 août.

## 2.4 Information sectorielle

Depuis le 1er septembre 2009, le groupe applique IFRS 8, nouvelle norme de présentation de l'information sectorielle en remplacement d'IAS 14. L'application d'IFRS 8 à Trigano n'apporte pas de modification significative par rapport à la norme IAS 14. L'information sectorielle reflète comme auparavant la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par la Direction Générale de Trigano (principal décideur opérationnel). Les informations du reporting interne sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le groupe.

Les secteurs opérationnels du groupe sont «Véhicules de loisirs» et « Equipement des loisirs».

## 2.5 Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- Les actifs et passifs, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période.
- Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les transactions en devises sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours en vigueur à la date de la transaction.

## 2.6 Chiffre d'affaires et enregistrement des marges

Le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont reconnus lors du transfert des risques et avantages des biens vendus ou des services rendus. Pour les ventes de véhicules de loisirs, ce transfert intervient généralement lors de la mise à disposition des véhicules sur les parcs usines. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de remises éventuelles, de participations publicitaires et d'escompte pour paiement anticipé.

## 2.7 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise (produits et charges de montant significatif, en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents).

## 2.8 Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier, des dividendes reçus des sociétés non consolidées, des variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, des résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, des résultats d'actualisation et des résultats de change portant sur des éléments ne faisant pas partie de l'endettement financier net.

## 2.9 Impôts sur les bénéfices et impôts différés

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du groupe, corrigé de la fiscalité différée. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation. S'agissant des pertes fiscales, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que la filiale concernée disposera dans le futur de bénéfices imposables sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à la norme IAS 12, ils ne sont pas actualisés.

## 2.10 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions propres. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui ajoute au dénominateur le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

## 2.11 Immobilisations

### 2.11.1 Immobilisations incorporelles

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût (cf. note 2.3 - Regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs" ci-après.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par Trigano sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, de coûts de développement des logiciels utilisés en interne, de procédés, marques et brevets. Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens.

Les coûts de développement sont capitalisés dès lors que la faisabilité technique, les perspectives de vente et la fiabilité de l'évaluation sont assurées. Ils sont amortis sur 5 ans.

### 2.11.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et celles acquises par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien en tenant compte de sa valeur résiduelle. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	10 à 20 ans
Constructions gros œuvre	30 à 50 ans
Constructions agencements	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 30 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

### 2.11.3 Contrats de location

Les biens financés dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux à venir au titre de la location. Les contrats de location sont traités comme des contrats de location financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, que la propriété des biens soit ou non transférée en fin de contrat.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

### 2.11.4 Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations pour leur montant avant impôt.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par Trigano dans le cadre d'un emprunt de fonds. Le groupe capitalise les coûts d'emprunt pour tous les actifs éligibles dont la construction a commencé à compter du 1er septembre 2009. Le groupe continue de comptabiliser en charges les coûts d'emprunt relatifs aux projets démarrés avant le 1er septembre 2009.

### 2.11.5 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

#### Unités génératrices de trésorerie

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Trigano a défini l'UGT comme étant la Business Unit, correspondant, au sein du groupe, à une entité juridique.

#### Écarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Des tests de dépréciation sont réalisés au minimum une fois par an afin de s'assurer que la valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles non amortissables, affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT, est au moins égale à la plus élevée de leur juste valeur, diminuée des coûts de vente, et de leur valeur d'utilité appréciée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie**

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture. Les indices de perte de valeur retenus sont principalement la constatation d'évolutions significativement défavorables des marchés servis et les modifications importantes des conditions d'utilisation des actifs. Pour effectuer ce test, les immobilisations sont regroupées en UGT. La valeur comptable des actifs de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable qui correspond au maximum de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel.

### **Principaux critères retenus pour estimer la valeur d'utilité**

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

- Le taux d'actualisation est un coût moyen pondéré du capital ;
- La durée de la période explicite est de 5 ans. Les hypothèses d'évolution du chiffre d'affaires, de taux de résultat opérationnel, d'évolution du besoin en fonds de roulement et d'investissements retenues sont spécifiques à chaque actif, prenant en compte sa taille et son secteur d'activité.

### **Principaux critères retenus pour déterminer la juste valeur**

La juste valeur est déterminée par rapport aux transactions de marché, lorsqu'elles sont disponibles.

Une perte de valeur est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition relatif à l'UGT ou groupe d'UGT concerné, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif peut être reprise en cas de changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

## **2.12 Actifs financiers**

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente ou d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

### **2.12.1 Prêts et créances**

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par Trigano qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des concessionnaires de véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste «clients et autres débiteurs» et au passif dans le poste «passifs financiers courants».

Une provision individualisée pour dépréciation est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ou,
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions.
  - o Si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité.
  - o Si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

### **2.12.2 Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat**

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

## **2.13 Stocks et en-cours**

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient, selon la méthode du FIFO - premier entré, premier sorti, ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient s'entend net de remises éventuelles et d'escompte pour paiement anticipé. La quote-part de charges liée à la sous-activité est exclue de la valeur des stocks. Les véhicules destinés à la location sont enregistrés en stock si leur durée d'utilisation prévisionnelle pour cette activité est inférieure à un an. Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en immobilisations corporelles. Les matières premières et composants inactifs sont dépréciés en fonction de leur degré de vétusté, et de leur possibilité de revente ou de réutilisation dans les fabrications futures. Les produits finis, marchandises et pièces détachées font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur réalisable est inférieure à leur prix de revient.

## 2.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu et présentant un risque négligeable de changement de valeur.

## 2.15 Capitaux propres

### 2.15.1 Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis.

### 2.15.2 Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

### 2.15.3 Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes d'impôt, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

### 2.15.4 Paiement en actions

Des options de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du groupe. L'avantage accordé est évalué à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option et constitue selon la norme IFRS 2 un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan et des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

## 2.16 Provisions

### 2.16.1 Avantages au personnel

Le groupe participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ en retraite (France notamment) ou quelle qu'en soit la cause (TFR en Italie). En application de la norme IAS 19, ces engagements envers le personnel sont enregistrés au passif du bilan dans les postes de provisions. Ils sont évalués sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'inflation. La variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel est comptabilisée en capitaux propres.

### 2.16.2 Provision pour garantie

La provision correspond au coût potentiel engendré par les garanties contractuelles données aux clients. Elle est établie en fonction des données statistiques recueillies par type de produits. Le montant actualisé des décaissements futurs est enregistré en fonction de l'échéance prévue en provisions à long terme ou en provisions courantes.

### 2.16.3 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'extinction d'une obligation résultant d'un événement passé doit se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour un montant pouvant être estimé de manière fiable. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif. Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation

implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

## 2.17 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

### 2.17.1 Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

### 2.17.2 Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

### 2.17.3 Dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur, la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie futurs, la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite nette d'impôt en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.

La comptabilité de couverture s'applique si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place, et ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique «Autres produits et charges financières».

### 2.17.4 Juste valeur des instruments financiers

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009, le groupe a adopté la mise à jour d'IFRS 7 relative aux instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan. En conséquence, les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

## 3 – Périmètre de consolidation

### 3.1 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	% d'intérêt détenu	
		31/08/2010	31/08/2009
<b>Sociétés consolidées par intégration globale :</b>			
Trigano	France	société mère	société mère
Arca Camper	Italie	100,00	100,00
Arts et Bois	France	100,00	100,00
Atelier Trigano	France	90,00	90,00
Auto Trail VR Ltd	Royaume-Uni	99,99	99,99
Autostar	France	97,27	97,20
Benimar Ocarsa SA	Espagne	100,00	100,00
C.M.C. Distribution France	France	100,00	100,00
C.M.C. France SCP	France	100,00	100,00
Camping-cars Chausson	France	100,00	100,00
Camping-Profi GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Caravanes La Mancelle	France	100,00	100,00
Clairval	France	100,00	100,00
Delwyn Enterprises Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00
Deutsche Reisemobil Vermietungs GmbH	Allemagne	100,00	100,00
E.T. Riddiough (sales) Ltd	Royaume-Uni	99,00	99,00
ECIM	France	100,00	100,00
Eura Mobil Service GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Eura Mobil GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Euro Accessoires	France	100,00	100,00
Europ'holidays	France	100,00	100,00
European Motorhomes GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Grove Products (Caravan Accessories) Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00
HTD Participations	France	100,00	100,00
Karmann-Mobil Vertriebs GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Maître Equipement	France	100,00	100,00
Mécadis	France	100,00	100,00
Mécanorem (ex Mécanorem Production)	France	100,00	100,00
Mistercamp	France	100,00	69,67
Ouest VDL	France	100,00	100,00
Périgord VDL	France	100,00	100,00
Polytex	Tunisie	99,94	99,94
Résidences Trigano	France	100,00	100,00
Riviera France	France	100,00	100,00
Rulquin	France	100,00	100,00
S.C.I. C.M.C	France	100,00	100,00
S.C.I. de l'Amiral Lebreton	France	96,50	96,50

Sociétés	Pays	% d'intérêt détenu	
		31/08/2010	31/08/2009
S.C.I. du Colonel Petit	France	85,00	85,00
S.C.I. du Haut Eclair	France	100,00	100,00
S.C.I. du Président Arnaud	France	90,00	80,00
S.C.I. du Professeur Parmentier	France	90,00	90,00
S.C.I. Duchesse de Mirabel	France	95,00	95,00
Sorelpol	Pologne	100,00	100,00
Techwood	France	99,90	99,90
Terres Neuves	Tunisie	99,94	99,94
Trigano BV	Pays-Bas	75,00	75,00
Trigano Deutschland Verwaltungs	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00
Trigano GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Jardin	France	100,00	100,00
Trigano MDC	France	100,00	100,00
Trigano Remorques	France	100,00	100,00
Trigano S.p.A	Italie	100,00	98,00
Trigano Service	France	100,00	100,00
Trigano Van	Italie	100,00	100,00
Trigano VDL	France	100,00	100,00
Trois Soleils	France	100,00	94,50
<b>Société consolidée par mise en équivalence :</b>			
Loisirs Finance (1)	France	49,00	49,00
<b>Sociétés sorties du périmètre en 2010 :</b>			
Api Club	France	0,00	100,00
S.C.I. Chanoine Dubois	France	0,00	60,00
Trigano Belgium	France	0,00	100,00
Mécanorem	France	0,00	100,00
<b>Sociétés entrées dans le périmètre en 2010 :</b>			
Néant			

(1) Loisirs Finance est détenue à hauteur de 51% par la société BNP PARIBAS Personal Finance, qui en détient le contrôle au regard d'IAS27-13. Par voie de conséquence, Trigano n'ayant qu'une influence notable, la société est mise en équivalence dans les comptes de Trigano.

### 3.2 Evolution du périmètre

Aucune évolution significative du périmètre n'est à signaler sur la période.

## 4 – Notes sur les comptes consolidés

### Note 1 – Personnel

#### Note 1.1 - Charges de personnel

en milliers d'euros	2010	2009
Salaires et traitements	(89 608)	(89 507)
Charges sociales	(27 166)	(27 161)
Personnel extérieur	(4 623)	(1 581)
Charges liées au paiement en actions	-	(21)
Autres avantages	(2 104)	(280)
<b>Total</b>	<b>(123 501)</b>	<b>(118 549)</b>

#### Note 1.2 - Effectifs moyens du groupe

Catégories	2010	2009
Dirigeants	72	69
Cadres	241	249
Employés	862	904
Ouvriers	2 460	2 547
<b>Total</b>	<b>3 635</b>	<b>3 769</b>

### Note 2 – Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	2010	2009
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(10 850)	(11 739)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles en location financement	(673)	(822)
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(11 523)</b>	<b>(12 562)</b>
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants	(9 217)	(9 740)
Reprises de dépréciations sur actifs circulants	12 347	9 913
Dotations aux provisions pour risques et charges	(10 033)	(10 293)
Reprises de provisions pour risques et charges	10 207	11 622
<b>Dotations aux provisions nettes des reprises</b>	<b>3 304</b>	<b>1 502</b>
<b>Total</b>	<b>(8 218)</b>	<b>(11 059)</b>

### Note 3 – Autres produits et charges opérationnels

en milliers d'euros	2010	2009
Résultat de cessions d'actifs	-	18
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>-</b>	<b>18</b>
Coût des restructurations	(237)	(4 319)
Résultat sur cessions d'actif	(5)	-
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(242)</b>	<b>(4 319)</b>
<b>Total</b>	<b>(242)</b>	<b>(4 301)</b>



#### Note 4 - Résultat financier

en milliers d'euros	2010	2009
Intérêts et produits financiers	219	1 340
Gains de change	1 585	1 486
Autres produits	507	510
Reprises de provisions financières	152	981
<b>Produits financiers</b>	<b>2 463</b>	<b>4 317</b>
Intérêts et charges financières	(4 889)	(8 008)
Pertes de change	(2 485)	(2 970)
Autres charges	(768)	(1 195)
Dotations aux provisions financières	(73)	(80)
<b>Charges financières</b>	<b>(8 215)</b>	<b>(12 253)</b>
<b>Total</b>	<b>(5 752)</b>	<b>(7 936)</b>

#### Note 5 - Charge d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôts comptabilisée (6 669 k€) et la charge théorique d'impôts pour les sociétés intégrées globalement (4 842 k€) s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	2010	2009
Résultat net	15 191	(15 899)
Résultat des sociétés mises en équivalence	3 272	1 557
Résultat des sociétés intégrées globalement	11 919	(17 456)
Produit (charge) d'impôts comptabilisé	(6 669)	9 402
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>18 588</b>	<b>(26 858)</b>
<b>Taux d'impôt apparent</b>	<b>35,9%</b>	<b>35,0%</b>
Produit (charge) théorique d'impôts (1)	(4 842)	8 966
Différences permanentes	(1 827)	436
<b>Total rapprochement</b>	<b>(1 827)</b>	<b>436</b>
<b>Charge d'impôts comptabilisée</b>	<b>(6 669)</b>	<b>9 402</b>

(1) Au taux d'imposition de chaque société

Les soldes d'impôts différés actif et passif s'analysent ainsi :

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
<b>Impôts différés sur</b>		
Participations dans les entreprises associées	(266)	(179)
Immobilisations	(10 332)	(10 038)
Dépréciations et autres charges	4 302	2 672
Déficits reportables	12 877	12 469
Autres	446	1 128
<b>Solde net actif/ (passif) des impôts différés comptabilisés</b>	<b>7 027</b>	<b>6 052</b>
Impôts différés Actif	11 457	10 374
Impôts différés Passif	(4 430)	(4 322)

Dans l'évaluation du caractère recouvrable de ses actifs d'impôt différés, Trigano a revu ses hypothèses et options possibles dans le cadre de son processus d'arrêté des comptes. Les prévisions faites, que ce soit sur les résultats futurs ou sur d'autres possibilités d'imputation, ont confirmé les options prises au 31 août 2010.

## Note 6 – Quote-part du résultat des entreprises associées

La quote-part de résultat des entreprises associées correspond à la quote-part de Trigano dans le résultat de la société Loisirs Finance. La contribution de l'exercice 2010 intègre un produit non récurrent de 1 403 k€ correspondant à une modification effectuée par BNP Paribas et relative à la comptabilisation des commissions d'apporteurs d'affaires payées à l'occasion de l'octroi de financements aux clients.

## Note 7 – Résultat par action

	2010	2009
en nombre d'actions		
Actions en circulation	21 179 740	21 179 740
Actions propres	(215 249)	(208 815)
<b>Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action</b>	<b>20 964 491</b>	<b>20 970 925</b>

  

	2010	2009
en nombre d'actions		
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	20 964 491	20 970 925
Nombre de stock-options dilutives	-	43 500
<b>Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>20 964 491</b>	<b>21 014 425</b>

## Note 8 – Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	31/08/2010			31/08/2009		
	Brut	Amort. ou Provisions	Net	Brut	Amort. ou Provisions	Net
Concessions, brevets, marques et droits similaires	4 700	(3 463)	1 237	4 661	(3 239)	1 422
Frais de recherche et développement	2 068	(988)	1 081	2 068	(532)	1 536
Autres immobilisations incorporelles	5 511	(2 780)	2 730	4 948	(2 494)	2 454
<b>Total</b>	<b>12 279</b>	<b>(7 231)</b>	<b>5 048</b>	<b>11 678</b>	<b>(6 266)</b>	<b>5 412</b>

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
<b>Au 31/08/2008</b>	<b>10 511</b>	<b>(5 379)</b>	<b>5 132</b>
Acquisitions de l'exercice	1 278	-	
Sorties de l'exercice	(81)	81	
Ecart de conversion	(30)	21	
Dotations de l'exercice	-	(989)	
Autres mouvements	-	-	
<b>Au 31/08/2009</b>	<b>11 678</b>	<b>(6 266)</b>	<b>5 412</b>
Acquisitions de l'exercice	634	-	
Sorties de l'exercice	(56)	50	
Ecart de conversion	18	(16)	
Dotations de l'exercice	-	(999)	
Autres mouvements	5	-	
<b>Au 31/08/2010</b>	<b>12 279</b>	<b>(7 231)</b>	<b>5 048</b>

## Note 9 – Ecart d'acquisition

en milliers d'euros	31/08/2010			31/08/2009		
	Brut	Dép.	Net	Brut	Dép.	Net
Véhicules de loisirs (1)	44 170	(4 132)	40 038	43 680	(4 132)	39 548
Equipement des loisirs	608	-	608	608	-	608
<b>Total</b>	<b>44 778</b>	<b>(4 132)</b>	<b>40 646</b>	<b>44 288</b>	<b>(4 132)</b>	<b>40 156</b>

en milliers d'euros

<b>Au 01/09/2008, valeur nette cumulée</b>	<b>39 504</b>
Ecart d'acquisition constatés dans l'exercice	4
Pertes de valeur de l'exercice	-
Effet des variations de change	(326)
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires	974
<b>Au 31/08/2009, valeur nette cumulée</b>	<b>40 156</b>
Ecart d'acquisition constatés dans l'exercice	254
Pertes de valeur de l'exercice	-
Effet des variations de change	236
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires	-
<b>Au 31/08/2010, valeur nette cumulée</b>	<b>40 646</b>

## Note 10 – Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	31/08/2010			31/08/2009		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	16 005	(1 118)	14 887	15 999	(1 025)	14 974
Constructions	78 439	(26 938)	51 502	77 910	(24 331)	53 579
Installations techniques, matériels et outillages industriels	71 998	(46 215)	25 783	68 975	(41 078)	27 898
Autres immobilisations corporelles	31 103	(21 760)	9 343	31 336	(20 174)	11 162
Immobilisations en cours	713	-	713	214	-	214
<b>Total</b>	<b>198 259</b>	<b>(96 031)</b>	<b>102 228</b>	<b>194 434</b>	<b>(86 608)</b>	<b>107 827</b>

*Dont locations financement :*

en milliers d'euros	31/08/2010			31/08/2009		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	1 554	-	1 554	1 554	-	1 554
Constructions	20 414	(8 109)	12 305	20 414	(7 490)	12 924
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 884	(1 756)	128	1 884	(1 700)	184
Autres immobilisations corporelles	1 246	(1 033)	213	1 246	(1 044)	202
<b>Total</b>	<b>25 098</b>	<b>(10 898)</b>	<b>14 200</b>	<b>25 098</b>	<b>(10 234)</b>	<b>14 864</b>

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
<b>Au 31/08/2008</b>	<b>195 246</b>	<b>(77 798)</b>	<b>117 447</b>
Variation du périmètre	-	-	-
Acquisitions de l'exercice (1)	5 561	-	-
Sorties de l'exercice (2)	(5 214)	2 323	-
Ecart de conversion	(1 168)	462	-
Dotations de l'exercice	-	(11 572)	-
Autres mouvements	9	(22)	-
<b>Au 31/08/2009</b>	<b>194 434</b>	<b>(86 608)</b>	<b>107 827</b>
Variation du périmètre	-	-	-
Acquisitions de l'exercice (1)	5 223	-	-
Sorties de l'exercice (2)	(1 881)	1 520	-
Ecart de conversion	488	(284)	-
Dotations de l'exercice	-	(10 659)	-
Autres mouvements	(5)	-	-
<b>Au 31/08/2010</b>	<b>198 259</b>	<b>(96 031)</b>	<b>102 229</b>

(1) dont locations financement : 0 k€ en 2008/2009 ; 0 k€ en 2009/2010  
dont coûts d'emprunts activés : 0 k€ en 2009/2010

(2) dont camping-cars pour la location : 2 283 k€ en 2008/2009 ; 0 k€ en 2009/2010  
dont locations financement : 0 k€ en 2008/2009 ; 0 k€ en 2009/2010

### Note 11 – Dépréciation d'actifs non courants

Pour les besoins de réalisation du test de dépréciation, les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie selon la méthodologie décrite dans les «Règles et méthodes comptables».

Les tests de dépréciation ont été réalisés en date du 31 août 2010. La valeur recouvrable des actifs non courants a été déterminée à partir de la valeur d'utilité calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels après impôt sur une période de cinq ans.

Les principales hypothèses retenues par Trigano sont :

- Taux de croissance à l'infini utilisé : 1,5% ;
- Taux d'actualisation après impôt retenu : 6,71%.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

Ces tests ont permis de valider la valeur dans les comptes des actifs non courants.

La sensibilité du résultat des calculs aux hypothèses clés est la suivante : une variation à la hausse de 1% du taux d'actualisation, le décalage d'un an de la croissance des ventes ou la réduction du taux de croissance à l'infini à 1% n'entraîneraient pas de nécessité de déprécier les actifs non courants.

### Note 12 – Participations dans les entreprises associées

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
Loisirs Finance	13 202	10 665

#### Informations financières résumées :

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
Produit net bancaire	7 456	4 948
Résultat net	6 678	3 177
Capitaux propres	26 942	21 765
Total bilan	334 406	293 935

### Note 13 – Autres actifs financiers

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
Prêts	1 319	1 317
Dépôts et cautionnements versés	692	777
Autres	93	181
<b>Montant brut</b>	<b>2 105</b>	<b>2 276</b>
Dépréciation	(44)	(121)
Actualisation	(446)	(448)
<b>Montant net</b>	<b>1 615</b>	<b>1 707</b>

### Note 14 – Autres actifs long terme

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	103	217
Autres créances - part > 1 an	8	16
<b>Montant brut</b>	<b>111</b>	<b>233</b>
Dépréciation	(95)	(191)
<b>Montant net</b>	<b>16</b>	<b>43</b>

## Note 15 – Stocks et en-cours

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
Matières premières	62 514	69 446
En-cours	14 570	32 266
Marchandises	28 568	28 590
Produits finis	72 214	88 477
<b>Montant brut</b>	<b>177 867</b>	<b>218 778</b>
Dépréciation	(10 838)	(13 663)
<b>Montant net</b>	<b>167 029</b>	<b>205 116</b>

## Note 16 – Clients et autres débiteurs

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
Avances et acomptes versés	1 788	2 097
Clients - part < 1 an	100 080	111 093
<b>Montant brut</b>	<b>101 868</b>	<b>113 189</b>
Dépréciation	(6 276)	(6 456)
<b>Montant net</b>	<b>95 592</b>	<b>106 734</b>

## Note 17 – Analyse des créances clients

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
Clients - part > 1 an	103	217
Clients - part < 1 an	100 080	111 093
<b>Montant brut</b>	<b>100 183</b>	<b>111 310</b>
Dépréciation - part > 1 an	(95)	(190)
Dépréciation - part < 1 an	(6 276)	(6 456)
<b>Dépréciation</b>	<b>(6 371)</b>	<b>(6 646)</b>
<b>Montant net</b>	<b>93 812</b>	<b>104 663</b>

### *Créances clients échues en valeur brute*

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
Créances échues non dépréciées	26 305	21 923
entre 0 et 30 jours	7 726	5 358
entre 31 et 90 jours	9 184	6 860
entre 91 et 180 jours	3 833	3 689
plus de 180 jours	5 562	6 016
Créances non échues et non dépréciées	64 959	78 624
Créances dépréciées	8 919	10 763
<b>Total des créances clients en valeur brute</b>	<b>100 183</b>	<b>111 310</b>

## Note 18 – Evolution de la dépréciation des créances clients

en milliers d'euros	
<b>Dépréciation clients au 31/08/2008</b>	<b>(7 354)</b>
Dotations	(2 173)
Reprises pour utilisations	2 370
Reprises de reliquats non consommés	511
<b>Dépréciation clients au 31/08/2009</b>	<b>(6 646)</b>
Dotations	(1 494)
Reprises pour utilisations	1 344
Reprises de reliquats non consommés	425
<b>Dépréciation clients au 31/08/2010</b>	<b>(6 371)</b>

## Note 19 – Autres actifs courants

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
Personnel	414	459
Etat, autres collectivités territoriales et organismes sociaux	6 296	6 356
Charges constatées d'avance	4 264	4 202
Autres	14 790	7 947
<b>Montant brut</b>	<b>25 765</b>	<b>18 964</b>
Dépréciation	(42)	(55)
<b>Montant net</b>	<b>25 723</b>	<b>18 909</b>

## Note 20 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
Equivalents de trésorerie	48 901	15 729
Disponibilités	31 193	28 540
<b>Total</b>	<b>80 093</b>	<b>44 269</b>

## Note 21 – Capitaux propres

La politique de gestion des capitaux propres vise à préserver la continuité d'exploitation du groupe, à servir une rémunération aux actionnaires et à permettre le développement de l'activité, notamment par croissance externe.

Les capitaux propres de Trigano (société mère) ne sont soumis à aucune contrainte externe. Seuls ceux de Loisirs Finance (détenue à 49%) doivent respecter les ratios prudentiels imposés par la réglementation bancaire française. M. François FEUILLET et Mme Marie-Hélène FEUILLET détiennent au 31 août 2010 53,0% du capital et 67,4% des droits de vote de Trigano.

L'assemblée générale du 8 janvier 2009 a autorisé un programme de rachat d'actions portant sur 10% des actions au maximum pour une période de 18 mois. Celle du 8 janvier 2010 a limité l'enveloppe de l'autorisation à 1 M€.

Le nombre total d'actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31 août 2010 est de 21 179 740, avec une valeur nominale de 4,2567 €.

Détail des primes, actions propres et des autres réserves :

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
Capital	90 157	90 157
Primes	4 184	4 184
Actions propres (1)	(3 237)	(3 143)
Réserves stock-options (2)	243	243
Réserves consolidées (3)	216 275	201 497
Ecart de conversion (4)	(4 864)	(6 422)
<b>Total</b>	<b>302 758</b>	<b>286 516</b>

### (1) Actions propres

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée générale, des actions de la société ont été rachetées.

Le groupe a signé un contrat de liquidité auquel une somme de 500 k€ a été affectée. Au 31 août 2010, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre de ce contrat est de 13 596 titres Trigano. Les fonds gérés sont investis dans des parts de FCP monétaires. Ces fonds, respectant les critères définis de classement en équivalents de trésorerie, font partie de la trésorerie nette.

La société n'a par ailleurs procédé en 2010 à aucun rachat de titres directement sur le marché.

Au 31 août 2010, le nombre d'actions propres s'élève à 215 249 représentant 3 237 k€.

### (2) Réserves stock-options

Ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

### (3) Réserves consolidées

Ce compte comprend :

- les réserves de la société mère après retraitements de consolidation ;
- la quote-part revenant au groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales diminuée de la valeur des titres détenus par le groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

### (4) Écart de conversion

Ce compte comprend la part revenant au groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.



## Note 22 - Dividendes

Le Conseil d'Administration propose comme distribution relative à l'exercice clos le 31 août 2010 un dividende brut de 0,10 € par action ordinaire. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale du 11 janvier 2011.

## Note 23 – Plans d'options de souscription

Les périodes d'exercice des options de souscription d'actions autorisées par les Assemblées Générales des 27 avril 2001 et 26 février 2004 se sont clôturées au cours de l'exercice. Faute de souscripteurs, les options correspondantes ont été annulées.

	Nombre d'options			
	A l'ouverture	Exercées au cours de l'exercice	Annulées	Restant à lever
1 <sup>er</sup> plan				
attribution du 12/01/2004	31 000	-	(31 000)	-
2 <sup>ème</sup> plan				
attribution du 26/02/2004	12 500	-	(12 500)	-
<b>Total</b>	<b>43 500</b>	<b>-</b>	<b>(43 500)</b>	<b>-</b>

## Note 24 – Passifs financiers

### Passifs financiers non courants

en milliers d'euros	31/08/2010		31/08/2009	
	Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Emprunts à plus de cinq ans	-	-	-	74
Emprunts de un à cinq ans	39 561	1 315	-	2 505
Autres	36	-	87	-
<b>Total</b>	<b>39 597</b>	<b>1 315</b>	<b>87</b>	<b>2 579</b>
<b>Total passifs financiers non courants</b>	<b>40 912</b>		<b>2 666</b>	

### Passifs financiers courants

en milliers d'euros	31/08/2010		31/08/2009	
	Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Emprunts à moins d'un an	20 112	1 258	6 102	1 399
Concours bancaires courants	5 672	-	126 889	-
Intérêts courus non échus	116	-	178	-
<b>Total</b>	<b>25 901</b>	<b>1 258</b>	<b>133 169</b>	<b>1 399</b>
<b>Total passifs financiers courants</b>	<b>27 159</b>		<b>134 568</b>	

### Emprunts

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont à taux variable sur une base d'Euribor 3 mois. Une couverture de taux a été contractée afin d'échanger l'Euribor 3 mois contre un taux fixe à 1,60% sur le crédit amortissable de 60 M€ mis en place en septembre 2009 (cf. note 30-Risque de liquidité).

## Note 25 – Provisions à long terme

en milliers d'euros	31/08/2009	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclassement	Ecarts Actuariels	31/08/2010
Provisions pour garantie - part > 1 an	4 699	3 724	(2 195)	(160)	(183)	-	5 885
Provisions pour litiges et risques divers	982	39	(149)	(167)	(1)	-	705
Provisions pour fin de contrat (1)	6 912	356	(597)	-	-	247	6 918
<b>Total</b>	<b>12 593</b>	<b>4 119</b>	<b>(2 940)</b>	<b>(327)</b>	<b>(184)</b>	<b>247</b>	<b>13 508</b>

(1) dont effet d'actualisation : 177k€ au 31/08/2010 ; 191 k€ au 31/08/2009

Les provisions pour litiges et risques divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

Trigano participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ en retraite (France notamment) ou quelle qu'en soit la cause (TFR en Italie).

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions de départ à la retraite en France sont les suivantes :

- Taux de rotation du personnel : selon l'historique de l'entité ;
- Table de mortalité : table statistique communément admise ;
- Taux attendu d'augmentation de salaires : selon statistiques de l'entité ;
- Taux d'actualisation : 3,59% au 31/08/2010 ; 3,97% au 31/08/2009 ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans, à l'initiative du salarié.

## Note 26 – Autres passifs non courants

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
Produits constatés d'avance - part > 1 an	826	905
Autres	21	39
<b>Total</b>	<b>847</b>	<b>944</b>

## Note 27 Provisions courantes

en milliers d'euros	31/08/2009	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclassement	31/08/2010
Provisions pour garantie - part < 1 an	5 784	5 522	(5 733)	(494)	183	5 262
Provisions pour litiges et risques divers – part < 1 an	2 068	863	(1 617)	(6)	1	1 309
Provisions pour fin de contrat	405	20	(42)	-	-	383
<b>Total</b>	<b>8 258</b>	<b>6 405</b>	<b>(7 393)</b>	<b>(500)</b>	<b>184</b>	<b>6 954</b>

Les provisions pour litiges, risques et risques divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

## Note 28 – Fournisseurs et autres créditeurs

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
Dettes fournisseurs	106 492	81 200
Dettes sur acquisition d'actifs	919	390
<b>Total</b>	<b>107 411</b>	<b>81 590</b>

## Note 29 – Autres passifs courants

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
Avances et acomptes reçus	1 215	1 518
Dettes sociales	20 361	17 652
Dettes fiscales	6 379	5 040
Autres passifs	8 770	9 719
<b>Total</b>	<b>36 725</b>	<b>33 929</b>

## Note 30 - Gestion des risques financiers et instruments financiers

### Instruments financiers inscrits au bilan

en milliers d'euros	31/08/2010		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	1 615	1 615	-	31	1 584	-	-
Autres actifs long terme	16	16	-	-	16	-	-
Clients et autres débiteurs	95 592	95 592	-	-	95 592	-	-
Autres actifs courants (1)	25 723	25 723	17	-	25 706	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	80 094	80 094	80 094	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>203 040</b>	<b>203 040</b>	<b>80 111</b>	<b>31</b>	<b>122 898</b>	-	-
Passifs financiers non courants (2)	40 912	40 912	-	-	-	40 912	-
Autres passifs non courants	847	847	-	-	-	847	-
Passifs financiers courants (2)	27 159	27 159	-	-	-	27 159	-
Fournisseurs et autres créditeurs	107 411	107 411	-	-	-	107 411	-
Autres passifs courants (1)	36 725	36 725	1 079	-	-	35 158	488
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>213 054</b>	<b>213 054</b>	<b>1 079</b>	-	-	<b>211 487</b>	<b>488</b>

en milliers d'euros	31/08/2009		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Autres actifs financiers non courants	1 707	1 707	-	27	1 680	-	
Autres actifs long terme	43	43	-	-	43	-	
Clients et autres débiteurs	106 734	106 734	-	-	106 734	-	
Autres actifs courants (1)	18 909	18 909	233	-	18 677	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	44 269	44 269	44 269	-	-	-	
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>171 661</b>	<b>171 661</b>	<b>44 501</b>	<b>27</b>	<b>127 133</b>	-	
Passifs financiers non courants (2)	2 666	2 666	-	-	-	2 666	
Autres passifs non courants	944	944	-	-	-	944	
Passifs financiers courants (2)	134 568	134 568	-	-	-	134 568	
Fournisseurs et autres créditeurs	81 590	81 590	-	-	-	81 590	
Autres passifs courants	33 929	33 929	-	-	-	33 929	
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>253 697</b>	<b>253 697</b>	-	-	-	<b>253 697</b>	

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mis à leur juste valeur sur la base des évaluations transmises par les banques ; les autres actifs et passifs courants sont constitués des achats à terme et du swap de taux décrits ci-après. De même qu'au 31/08/2009, ils sont de catégorie 3.

(2) Les dettes financières étant essentiellement à taux variables, la juste valeur est équivalente à la valeur inscrite au bilan

### Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur le Zloty Polonais car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Conformément aux «Règles et méthodes comptables», les contrats d'achats à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. La charge enregistrée à ce titre sur la période s'élève à 1 275 k€.

Sensibilité au risque de change :

en millions d'euros	Au 31/08/2010		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(3,60)	0,34	0,32
Impact sur les capitaux propres	(1,41)	-	(0,56)

en millions d'euros	Au 31/08/2009		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(1,77)	0,36	0,44
Impact sur les capitaux propres	(1,66)	-	(0,48)

### Risque de taux

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont à taux variable sur une base d'Euribor 3 mois. Une couverture de taux a été contractée afin d'échanger l'Euribor 3 mois contre un taux fixe à 1,60% sur le crédit amortissable de 60 M€ mis en place en septembre 2009.

Ainsi qu'indiqué à la note 2.17.3, Trigano a appliqué la comptabilité de couverture de flux de trésorerie sur ce swap de taux. La variation de la juste valeur du dérivé (325 k€ après impôt) a ainsi été inscrite en capitaux propres au 31 août 2010.

Trigano n'est ainsi plus soumis à un risque de fluctuation des taux d'intérêts.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse du taux d'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de réduire encore son risque de liquidité, la société a signé le 09/09/2009 un contrat sur 3 ans avec ses banques prévoyant la mise en place de crédits pour un montant de 170 M€ auxquels s'ajoutent des autorisations de financement de créances à hauteur de 60 M€. Les emprunts et dettes correspondants sont assortis d'engagements de respect de ratios financiers :

- endettement consolidé sur fonds propres  $\leq 0,80$
- endettement net consolidé sur EBITDA consolidé  $\leq 3$

Trigano satisfait à ces conditions au 31/08/2010 et considère que le risque de non-respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est limité par la dispersion des distributeurs, dont aucun ne représente plus de 2% du chiffre d'affaires consolidé. Un système d'analyse d'informations financières et commerciales permet de prévenir et de contenir les principaux risques de défaillance. Il est complété par un programme d'assurance crédit couvrant les créances sur les distributeurs dans les pays où l'expertise de Trigano n'est pas jugée suffisante pour gérer le risque.

En ce qui concerne les caravanes et camping cars, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Enfin, dans plusieurs pays, à la demande de ses distributeurs, Trigano a développé des partenariats avec des sociétés spécialisées dans le financement des stocks de véhicules. Ces accords permettent généralement au distributeur de régler au comptant sa créance et de bénéficier d'un crédit couvrant la période d'exposition du véhicule. Ils prévoient parfois des cessions de créances sans recours. L'engagement de Trigano se limite généralement à une aide à la recommercialisation des produits en cas de défaillance du distributeur.

### Risque action

Trigano n'est pas exposé à un risque actions.

## Note 31 – Engagements hors bilan

### *Engagements donnés*

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile, cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut d'utilisation, l'ensemble des droits est plafonné à cent vingt heures.

Le nombre d'heures accumulées non consommées à la clôture s'élève à 206 263, ce qui correspond à un taux d'utilisation moyen des droits sur l'exercice 2009/2010 de 4,4%.

## Note 32 – Passifs et actifs éventuels

Aucune action nouvelle significative n'a été engagée à l'encontre de Trigano au cours de la période.

## Note 33 – Cours de conversion des devises employées

	31/08/2010	31/08/2009
<b>Livre Sterling</b>		
Cours de clôture	0,8248	0,8814
Cours moyen	0,8722	0,8639
<b>Zloty polonais</b>		
Cours de clôture	4,0135	4,1040
Cours moyen	4,0391	4,1437
<b>Dinar tunisien</b>		
Cours de clôture	1,8905	1,8872
Cours moyen	1,8929	1,8418

## Note 34 - Information sur les transactions avec les parties liées

### Note 34.1 - Transactions avec certains actionnaires

M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent 53,0% des titres de la société au 31/08/2010. Ils n'ont réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de Direction qu'ils exercent dans le groupe.

### Note 34.2 - Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

	2010	2009
en milliers d'euros		
Salaires	613	671
Charges sociales	297	320
Jetons de présence	227	246
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paievements en actions	-	-
Autres avantages	-	-
<b>Total</b>	<b>1 137</b>	<b>1 237</b>

### Note 34.3 - Transactions avec les filiales

Trigano réalise pour le compte de ses filiales les prestations suivantes :

- Mise en place d'avances financières et de prêts ;
- Location d'immeubles ;
- Prestations de services administratifs et informatiques ;
- Mise à disposition de marques commerciales ;
- Négociation centralisée de certains achats.

La facturation de ces prestations est effectuée à des conditions normales. La totalité des flux correspondants est éliminée en consolidation. Par ailleurs, compte tenu du fort pourcentage de détention par Trigano des titres de ses filiales, l'impact de ces opérations sur la répartition des résultats entre le groupe et les minoritaires est négligeable.

### Note 34.4 - Transactions avec les entreprises associées

Trigano détient 49% du capital de Loisirs Finance, le solde étant détenu par le groupe BNP Paribas. Les transactions réalisées avec cette société n'ont pas de caractère significatif.

## Note 35 – Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui nécessiterait de modifier les comptes ou de donner une information complémentaire.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Trigano, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que le groupe a appliquées à compter du 1er septembre 2009.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Principe comptable

La note « 2.6 Chiffre d'affaires et enregistrement des marges » de la partie « 2 – Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose la méthode comptable retenue par le groupe pour reconnaître ses revenus. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ladite méthode.

### Estimations comptables

Ainsi que décrit dans les notes annexes, lors de l'arrêté des comptes, votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations (notes 2.11.5 et 11), l'activation des impôts différés liés aux déficits fiscaux (notes 2.9 et 5) et l'évaluation des provisions, en particulier pour garantie (notes 2.16, 25 et 27).

S'agissant des actifs cités ci-dessus, votre groupe dispose de budgets, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultat prévisionnel notamment, sont utilisées pour lui permettre de s'assurer de leur valeur recouvrable. A cette occasion, votre groupe extrapole les flux de trésorerie à moyen terme sur la base d'hypothèses représentant sa meilleure estimation des perspectives d'activité et de rentabilité.

Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes et annexes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par le groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 30 novembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

**Bellot Mullenbach & Associés**

**Thierry Bellot  
Jean-Luc Loir**

**Ernst & Young Audit**

**Daniel Mary-Dauphin**



## Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées

Sociétés	Forme sociale	Siège social	Capital social (en €)	N° immatriculation SIREN
Trigano	SA	100 Rue Petit 75019 Paris	90 157 500,87	722 049 459 RCS PARIS
Arts et Bois	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	304 515 562 RCS PARIS
Atelier Trigano	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	490 753 399 RCS PARIS
Autostar	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	333 120 434 RCS PARIS
Camping-cars Chausson	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	378 944 565 RCS PARIS
Caravanes La Mancelle	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	10 400,00	378 291 504 RCS PARIS
Clairval	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	320 000,00	339 697 138 RCS PARIS
CMC Distribution France	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	88 877,78	471 501 098 RCS PARIS
CMC France	SCP	100 Rue Petit 75019 Paris	152 449,02	350 707 915 RCS PARIS
ECIM	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	421 257 494 RCS PARIS
Euro Accessoires	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	2 000 000,00	303 409 742 RCS PARIS
Europ'holidays	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	10 000,00	395 134 422 RCS PARIS
HTD Participations	SARL	130 Rte de Lamastre 07300 Tournon/Rhône	3 000,00	498 510 007 RCS AUBENAS
Loisirs Finance	SA*	20 Av. G. Pompidou 92300 Levallois Perret	10 000 000,00	410 909 592 RCS NANTERRE
Maître Equipement	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	400 000,00	310 096 938 RCS PARIS
Mecadis	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	377 989 264 RCS PARIS
Mécanorem	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	830 000,00	431 784 164 RCS PARIS
Mistercamp	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	82 025,00	431 483 361 RCS PARIS
Ouest VDL	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	500 000,00	483 632 444 RCS PARIS
Périgord Véhicules de Loisirs	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	383 039 880 RCS PARIS
Résidences Trigano	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	378 738 041 RCS PARIS
Riviera France	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	81 600,00	421 648 247 RCS PARIS
Rulquin	SA	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	309 358 273 RCS PARIS
Techwood	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	351 216 759 RCS PARIS
Trigano Jardin	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	7 667 295,70	303 773 923 RCS PARIS
Trigano MDC	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	9 000 000,00	775 735 020 RCS PARIS
Trigano Remorques	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	345 039 069 RCS PARIS
Trigano Service	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	60 000,00	398 231 951 RCS PARIS
Trigano VDL	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	7 000 000,00	458 502 838 RCS PARIS
Trois Soleils	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	20 000,00	380 916 114 RCS PARIS
SCI CMC	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	351 437 280 RCS PARIS
SCI de L'Amiral Lebreton	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	423 685 445 RCS PARIS
SCI du Colonel Petit	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	353 602 436 RCS PARIS
SCI Duchesse de Mirabel	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	432 806 685 RCS PARIS
SCI du Haut Eclair	SCI	Le Haut Eclair 72600 Mamers	15 244,90	347 520 835 RCS LE MANS
SCI du Président Arnaud	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	403 103 799 RCS PARIS
SCI du Professeur Parmentier	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	414 374 066 RCS PARIS

\* à directoire et conseil de surveillance



## Comptes sociaux

Bilan	54
Compte de résultat	56
Annexe aux comptes sociaux	58
Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	67
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	68
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	69
Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	71

## Bilan actif

en milliers d'euros	31/08/2010			31/08/2009
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles	5 455	(3 030)	2 425	2 284
Avances et acomptes	1 273		1 273	1 083
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>6 728</b>	<b>(3 030)</b>	<b>3 698</b>	<b>3 367</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	3 715	(328)	3 387	3 420
Constructions	16 628	(4 714)	11 914	12 498
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 076	(2 444)	632	687
Immobilisations corporelles en cours	178		178	12
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>23 597</b>	<b>(7 486)</b>	<b>16 111</b>	<b>16 617</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	131 349	(7 683)	123 666	115 831
Actions propres	2 981	(20)	2 961	2 836
Créances rattachées à des participations	58 230		58 230	20 084
Prêts	148	(38)	110	110
Autres	49	(7)	42	44
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>192 757</b>	<b>(7 748)</b>	<b>185 009</b>	<b>138 905</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>223 082</b>	<b>(18 264)</b>	<b>204 818</b>	<b>158 889</b>
<b>Actif circulant</b>				
Créances clients	6 537		6 537	1 510
Autres créances	53 574		53 574	37 349
<b>Total créances</b>	<b>60 111</b>	<b>0</b>	<b>60 111</b>	<b>38 859</b>
Valeurs mobilières de placement	48 487		48 487	3 997
Disponibilités	831		831	930
Charges constatées d'avance	307		307	157
Ecart de conversion actif	437		437	536
<b>Total actif circulant</b>	<b>110 173</b>	<b>0</b>	<b>110 173</b>	<b>44 479</b>
<b>Total actif</b>	<b>333 255</b>	<b>(18 264)</b>	<b>314 991</b>	<b>203 368</b>

## Bilan passif

	31/08/2010	31/08/2009
en milliers d'euros		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	90 157	90 157
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 183	4 183
<b>Réserves</b>		
Réserves légales	9 016	9 016
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	66 500	66 500
Report à nouveau	13 831	13 259
Résultat de l'exercice	12 617	572
Subventions d'investissement	114	125
Provisions réglementées	2 015	1 835
<b>Total capitaux propres</b>	<b>198 433</b>	<b>185 647</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques	437	536
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>437</b>	<b>536</b>
<b>Dettes</b>		
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60 565	6 016
Emprunts et dettes financières divers	383	421
<b>Total dettes financières</b>	<b>60 948</b>	<b>6 437</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs	555	391
Dettes fiscales et sociales	3 487	1 759
<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>4 042</b>	<b>2 150</b>
<b>Dettes diverses</b>		
Autres dettes	51 045	8 507
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>86</b>	<b>91</b>
<b>Total dettes</b>	<b>116 121</b>	<b>17 185</b>
<b>Total passif</b>	<b>314 991</b>	<b>203 368</b>

## Compte de résultat

	2010	2009
en milliers d'euros		
<b>Produits d'exploitation</b>		
Production de services	8 674	7 906
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>8 674</b>	<b>7 906</b>
Subventions d'exploitation	11	11
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	3	-
Autres produits	8 410	6 341
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>17 098</b>	<b>14 258</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Autres achats et charges externes	(2 553)	(3 075)
Impôts, taxes et versements assimilés	(665)	(762)
Salaires et traitements	(2 774)	(2 779)
Charges sociales	(1 267)	(1 149)
Dotations aux amortissements	(1 057)	(1 067)
Dotations aux provisions		(4)
Autres charges	(93)	(190)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(8 409)</b>	<b>(9 026)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>8 689</b>	<b>5 232</b>

## Compte de résultat

	2010	2009
en milliers d'euros		
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations	14 962	20 108
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	92	-
Autres intérêts et produits assimilés	819	282
Reprises sur provisions et transferts de charges	24 030	16 701
Différences positives de change	12	53
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	86	185
<b>Total des produits financiers</b>	<b>40 001</b>	<b>37 329</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux provisions	(641)	(17 657)
Abandons de créances filiales	(33 885)	(34 791)
Intérêts et charges assimilés	(4 726)	(1 017)
Différences négatives de change	(8)	(65)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(39 260)</b>	<b>(53 530)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>741</b>	<b>(16 201)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>9 430</b>	<b>(10 969)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 089	1 691
Reprise sur provisions et transfert de charges	40	63
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1 129</b>	<b>1 754</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(21)	(4)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1 144)	(1 333)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(220)	(217)
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>(1 385)</b>	<b>(1 554)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(256)</b>	<b>200</b>
Impôts sur les bénéfices	3 442	11 341
<b>Total des produits</b>	<b>58 228</b>	<b>53 341</b>
<b>Total des charges</b>	<b>(45 611)</b>	<b>(52 769)</b>
<b>Bénéfice</b>	<b>12 617</b>	<b>572</b>

## Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe se rapporte au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2010 dont le total est de 314 991 k€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 58 228 k€ et dégageant un bénéfice de 12 617 k€. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2010.

### Faits marquants de l'exercice

- Afin de sécuriser les sources de financement de ses filiales, Trigano a signé en début d'exercice un accord d'une durée de trois ans avec ses banques portant sur des engagements à hauteur de 230 M€. La mise en place de ces concours s'est accompagnée de celle d'une centralisation de trésorerie avec les principales filiales de la société.
- Dans un contexte de crise économique et financière, Trigano a apporté son soutien à ses filiales à travers des apports en compte courant et des abandons de créances.

### Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2010 ont été établis selon les principes comptables généralement admis, conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement CRC 99-03.

Les principales règles et méthodes comptables utilisées dont l'énonciation est nécessaire à une bonne compréhension des comptes sont les suivantes :

#### 1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent aux marques, dépôt de marques, brevets, procédés et logiciels possédés par la société. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les logiciels, procédés et brevets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation.

Les frais de dépôts de marques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 10 ans.

A la clôture de l'exercice, les marques, fonds de commerce et droit au bail sont évalués à leur valeur d'utilité. Une provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles est constatée si cette valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

#### 2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions	50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 30 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	4 à 10 ans
Matériel micro-informatique	4 ans
Matériel de transport	4 ans

#### 3 - Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués au coût d'acquisition et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus-values latentes et de leur capacité bénéficiaire immédiate ou à terme ou par rapport à la valeur d'usage calculée sur les flux de trésorerie futurs.

Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction ont fait l'objet d'une provision déterminée en fonction d'une actualisation au taux de 3,59 %.

Les dotations aux provisions pour risques filiales sont comptabilisées en résultat courant.

#### 4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, sauf exception (voir note 3). Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 5 - Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

#### 6 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont ramenées à la valeur probable de réalisation lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

#### 7 - Provisions pour risques et charges et engagements hors bilan

En application du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

#### 8 - Engagements en matière de pensions et retraites

Les charges correspondant aux engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont payées. Le montant potentiel de ces indemnités figure en engagements financiers hors bilan dans la présente annexe.

#### 9 - Résultat financier

Les subventions accordées aux filiales ainsi que les abandons de créances financières sont comptabilisées en résultat financier.



## Notes sur le bilan

### Note 1 - Actif Immobilisé

#### Valeurs brutes

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2009	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2010
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 170</b>	<b>577</b>	<b>(19)</b>	<b>0</b>	<b>6 728</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	3 715				3 715
Constructions	16 627			1	16 628
Matériel informatique et de bureau	2 307	99	(148)	3	2 261
Divers	797	39	(21)		815
Avances et acomptes	12	178	(8)	(4)	178
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>23 458</b>	<b>316</b>	<b>(177)</b>	<b>0</b>	<b>23 597</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations (Cf note 16)	131 217	1 946	(1 814)		131 349
Actions propres	2 838	143			2 981
Créances rattachées à des participations	35 643	23 032	(445)		58 230
Prêts	154	13	(19)		148
Divers	51		(2)		49
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>169 903</b>	<b>25 134</b>	<b>(2 280)</b>	<b>0</b>	<b>192 757</b>
<b>Total immobilisations</b>	<b>199 531</b>	<b>26 027</b>	<b>(2 476)</b>	<b>0</b>	<b>223 082</b>

#### Amortissements

en milliers d'euros	Amortissements au 31/08/2009	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/08/2010
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(2 803)</b>	<b>(248)</b>	<b>21</b>	<b>(3 030)</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Agencements des terrains	(295)	(33)		(328)
Constructions	(4 129)	(586)		(4 715)
Matériel informatique et de bureau	(1 955)	(159)	148	(1 966)
Divers	(462)	(31)	16	(477)
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>(6 841)</b>	<b>(809)</b>	<b>164</b>	<b>(7 486)</b>
<b>Total amortissements des immobilisations</b>	<b>(9 644)</b>	<b>(1 057)</b>	<b>185</b>	<b>(10 516)</b>

## Note 2 - Provisions pour dépréciation d'éléments de l'actif

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2009	Dotations	Reprises	Montants au 31/08/2010
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	(15 388)	(203)	7 890	(7 701)
Créances rattachées à des participations	(15 559)	-	15 559	-
Prêts	(44)	-	6	(38)
Autres	(7)	-	-	(7)
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>(30 998)</b>	<b>(203)</b>	<b>23 455</b>	<b>(7 746)</b>
<b>Actif circulant</b>				
Autres créances	(40)	-	40	-
<b>Total provisions pour dépréciation d'éléments de l'actif</b>	<b>(31 038)</b>	<b>(203)</b>	<b>23 495</b>	<b>(7 746)</b>

## Note 3 - Echancier des prêts et des créances

en milliers d'euros	Montant brut	Un an au plus	A plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	58 230	24 738	33 492
Prêts	148	18	130
Autres immobilisations financières	49		49
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>58 427</b>	<b>24 756</b>	<b>33 671</b>
<b>Actif circulant</b>			
Créances clients	6 537	6 537	-
<b>Autres créances</b>			
Société apparentées	46 426	46 426	-
Comptes courants intégration fiscale	4 202	4 202	-
Créances sur l'Etat	59	59	-
Autres créances détenues sur les sociétés du groupe	989	989	-
Autres	(1)	1 898	-
<b>Total des autres créances</b>	<b>53 574</b>	<b>53 574</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>118 538</b>	<b>84 867</b>	<b>33 671</b>

(1) Dont créance sur la société SCP CMC de 108 k€ d'une valeur nominale de 980 k€

#### Note 4 - Valeurs mobilières de placement

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
SICAV monétaires	48 487	3 996
Divers	-	1
<b>Total</b>	<b>48 487</b>	<b>3 997</b>

La valeur liquidative au 31 août 2010 des SICAV monétaires est de 48 487 ke

#### Note 5 - Autres informations sur les postes de l'actif

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
<b>Montants concernant les entreprises liées</b>		
Participations	131 349	131 217
Créances rattachées à des participations	58 230	35 643
Clients	6 453	1 482
Autres créances	51 617	25 294
<b>Total</b>	<b>247 649</b>	<b>193 636</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>		
Charges d'exploitation	307	157
Charges financières	-	-
<b>Total</b>	<b>307</b>	<b>157</b>
<b>Produits à recevoir</b>		
Clients	1 886	1 316
Autres créances	2 684	455
<b>Total</b>	<b>4 570</b>	<b>1 771</b>

#### Note 6 - Composition du capital social

Catégorie	Nombre de titres			Valeur nominale	
	Au 31/08/2009	Créées	Réduction		
<b>Actions</b>	<b>21 179 740</b>	-	-	<b>21 179 740</b>	<b>4,2567 €</b>

Voir "note 14" concernant l'attribution d'options d'achats d'actions

## Note 7 - Provisions pour risques et charges

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montants au 31/08/2010
Provision pour pertes de change	536	437	(536)	-	437
<b>Total</b>	<b>536</b>	<b>437</b>	<b>(536)</b>	<b>0</b>	<b>437</b>

## Note 8 - Echancier des dettes

en milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	60 565	20 565	40 000	-
Emprunts et dettes financières divers	383	-	-	383
Fournisseurs	555	555	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 487	3 487	-	-
Autres dettes	51 045	51 045	-	-
<b>Total</b>	<b>116 035</b>	<b>75 652</b>	<b>40 000</b>	<b>383</b>

(1) Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont à taux variable sur une base d'Euribor 3 mois. Une couverture de taux a été contractée afin d'échanger l'Euribor 3 mois contre un taux fixe à 1,60 % sur le crédit amortissable de 60 M€ mis en place en septembre 2009.

## Note 9 - Autres informations sur les postes du passif

en milliers d'euros	31/08/2010	31/08/2009
<b>Montants bruts concernant les entreprises liées</b>		
Emprunts et dettes financières	351	362
Fournisseurs	117	2
Autres dettes	51 013	6 516
<b>Total</b>	<b>51 482</b>	<b>6 880</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>		
Produits d'exploitation	86	91
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>91</b>
<b>Charges à payer</b>		
Dettes fournisseurs	14	112
Dettes fiscales et sociales	570	352
<b>Total</b>	<b>584</b>	<b>464</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Note 10 - Résultat financier

Informations concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	2010	2009
<b>Produits financiers</b>		
Dividendes reçus sur titres de participation	14 587	19 857
Résultats des sociétés de personnes	375	251
Produits de prêts et comptes courants auprès des filiales du groupe	891	277
Reprises sur provision filiales	23 494	16 177
<b>Total</b>	<b>39 346</b>	<b>36 562</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(184)	(17 104)
Abandons de créances filiales	(33 885)	(34 792)
Intérêts et charges assimilées	(384)	(51)
Différences négatives de change	-	-
<b>Total</b>	<b>(34 453)</b>	<b>(51 947)</b>

### Note 11 - Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2010	2009
Résultat sur cession d'immobilisations corporelles	(5)	397
Résultat sur cession d'actions Trigano (contrat de liquidité)	49	(39)
Dotations aux amortissements dérogatoires	(220)	(217)
Reprise sur amortissements dérogatoires	40	63
Autres	(21)	(4)
Résultat sur cession de titres filiales	(99)	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(255)</b>	<b>200</b>

## Autres informations

### Note 12 - Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration par Trigano s'élèvent à 531 358 €.

### Note 13 - Eléments de nature fiscale

La société est la société-mère du groupe fiscal constitué avec les sociétés : Trigano VDL, Euro-Accessoires et Trigano MDC. Dans le cadre de l'intégration fiscale, l'impôt est calculé par filiale comme en l'absence d'intégration.

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est de 70 k€. L'impôt sur les bénéfices se décompose comme suit : produits d'intégration fiscale : 4 796 k€ ; impôt société : -1 227 k€ ; autres : -127 k€.

### Note 14 - Engagements financiers (hors bilan)

Engagements de départ à la retraite : 334 274 €

#### Crédits-bails

	Redevances payées		Redevances à payer			Total à payer	Prix résiduel
	de l'exercice	cumulées	1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans		
Terrains et constructions	324	3 257	224	157	-	381	-

#### Swap de taux d'intérêts

Trigano a échangé l'Euribor 3 mois contre un taux fixe à 1,60% sur le crédit amortissable de 60 M€ mis en place en septembre 2009.

#### Cautions données

Néant

#### Engagements recus

Abandons de créances ou subventions accordées avec clause de retour à meilleure fortune : 73 076 k€.

#### Engagements donnés

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont assortis d'engagements de respect de ratios financiers :

- endettement consolidé sur fonds propres  $\leq 0,80$
- endettement net consolidé sur EBITDA consolidé  $\leq 3$

Trigano satisfait à ces conditions au 31/08/2010 et considère que le risque de non-respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

Par ailleurs, pour garantir le remboursement de ces crédits, Trigano a consenti le nantissement de titres des filiales suivantes : Euro Accessoires, Rulquin, Trigano Remorques, Trigano VDL et Trigano MDC.

**Options de souscription d'actions**

	Nombre d'options			
	A l'ouverture	Exercées au cours de l'exercice	Annulées	Restant à lever
1 <sup>er</sup> plan				
attribution du 12/01/2004	31 000	-	(31 000)	-
2 <sup>ème</sup> plan				
attribution du 26/02/2004	12 500	-	(12 500)	-
<b>Total</b>	<b>43 500</b>	<b>0</b>	<b>(43 500)</b>	<b>0</b>

**Note 15 - Ventilation de l'effectif moyen**

	2010	2009
Cadres	33	36
Employés	10	10
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>46</b>

## Note 16 - Tableau des filiales et participations au 31 août 2010

Filiales et participations Informations financières	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
<b>Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication</b>					
<b>1. Filiales (détenues à + de 50 %) :</b>					
Trigano V.D.L.	k€	7 000	41 297	100,00	7 482
Trigano S.p.A.	k€	18 000	(5 229)	100,00	(4 237)
Trigano Service	k€	60	7 546	100,00	1 926
Trigano M.D.C.	k€	9 000	8 855	100,00	465
Euro Accessoires	k€	2 000	7 512	100,00	2 294
Benimar Ocarsa	k€	60	64	100,00	(7)
Autostar	k€	1 000	(999)	97,27	39
Arca Camper	k€	120	2	100,00	(1)
Mécanorem	k€	830	2 405	100,00	122
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG.	k€	7 500	(7 505)	100,00	15 554
Auto-Trail	k£	200	6 589	99,99	2 827
Delwyn Enterprises Ltd	k£	160	4 944	100,00	727
Périgord V.D.L.	k€	150	955	100,00	(210)
Trois Soleils	k€	20	3 204	100,00	(237)
Rulquin	k€	1 000	3 353	99,99	401
Trigano Remorques	k€	1 000	12 067	100,00	1 633
ECIM	k€	100	4 021	100,00	439
Trigano Jardin	k€	7 667	(5 811)	100,00	1 855
Caravanes La Mancelle	k€	10	1 482	100,00	192
Grove Products Ltd	k£	0	1 893	100,00	365

### 2. Participations (détenues à - de 50 %) :

Loisirs Finance	k€	10 000	23 087	49,00	3 501
-----------------	----	--------	--------	-------	-------

Filiales et participations Informations financières	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères

### Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

#### Valeur comptable des titres détenus

- brute	59 200	67 134	4 715	-
- nette	59 409	59 541	-	-
Montant des prêts et avances accordées	-	-	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	7 154	7 072	735	-



## Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

	2006	2007	2008	2009	2010
en euros					
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	90 000 000	90 117 488	90 157 502	90 157 502	90 157 502
b) Nombre des actions ordinaires existantes	21 142 740	21 170 340	21 179 740	21 179 740	21 179 740
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	129 500	65 400	47 500	43 500	0
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 334 601	8 704 260	9 112 079	7 906 208	8 673 636
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	30 093 728	35 854 472	18 189 562	(8 588 977)	(12 981 133)
c) Impôts sur les bénéfices	1 087 227	1 000 335	(11 726 668)	(11 341 723)	(3 442 538)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	25 951 119	35 336 835	11 474 633	571 929	12 616 691
f) Résultat distribué	11 628 507	11 643 687	2 097 809	0	2 097 809
<b>III - Résultats par action</b>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,37	1,65	1,41	0,13	-0,45
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,23	1,67	0,54	0,03	0,60
c) Dividende attribué à chaque action	0,55	0,55	0,10	0,00	0,10
<b>IV - Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	41	47	46	46	43
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	2 716 789	3 044 919	3 207 519	2 779 010	2 774 330
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale et oeuvres sociales)	1 136 949	1 279 352	1 385 700	1 149 449	1 266 410

# Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Trigano, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « 3 – Immobilisations financières » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous nous sommes assurés de la pertinence des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables et du caractère raisonnable des évaluations en résultant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 30 novembre 2010

**Les Commissaires aux Comptes**

**Bellot Mullenbach & Associés**

**Thierry Bellot  
Jean-Luc Loir**

**Ernst & Young Audit**

**Daniel Mary-Dauphin**

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## 1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions d'avances et de prêts

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Administrateurs concernés	Montant (en € HT)
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG	Abandon d'une partie du prêt et des intérêts sans retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 5 juillet 2010) Convention signée le 31 août 2010	F. Feuillet	26 600 000
Arca Campers	Abandon de créance et des intérêts, accordé sans retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 5 juillet 2010) Convention signée le 31 août 2010	F. Feuillet M-H. Feuillet	2 080 000
Autostar	Abandon de créance et des intérêts, accordé avec retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 5 juillet 2010) Convention signée le 31 août 2010	F. Feuillet M-H. Feuillet F. Baleydiér	2 950 000
Benimar Ocarsa SA	Abandon de créance et des intérêts, accordé sans retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 5 juillet 2010) Convention signée le 31 août 2010 Suppression de la clause de retour à meilleure fortune de l'abandon de créances avec effet rétroactif au 31 août 2009 (autorisation du Conseil d'Administration du 1 <sup>er</sup> octobre 2009) Convention signée le 31 août 2010	F. Feuillet M-H. Feuillet  F. Feuillet M-H. Feuillet	1 800 000  2 684 712
Europ'holidays	Abandon de créances et des intérêts, accordé avec retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 5 juillet 2010) Convention signée le 31 août 2010	F. Feuillet	160 000
Mistercamp	Abandon de créances et des intérêts, accordé avec retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 5 juillet 2010) Convention signée le 31 août 2010	F. Feuillet M-H. Feuillet	601 588
Ouest VDL	Abandon de créances et des intérêts, accordé avec retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 5 juillet 2010) Convention signée le 31 août 2010	M-H. Feuillet	1 040 000
Résidences Trigano	Abandon de créances et des intérêts, accordé avec retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 5 juillet 2010) Convention signée le 31 août 2010	F. Feuillet M-H. Feuillet	870 000

## Conventions autres que les conventions d'avances et de prêts

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Administrateurs concernés	Montant (en € HT)
HTD Participations	Vente de 1 500 actions de la société Mistercamp le 10 mars 2010 (autorisation du Conseil d'Administration du 2 février 2010).	Trigano	4 500
Mistercamp	Subvention d'équilibre avec retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 1er octobre 2009) Convention signée le 20 avril 2010	F. Feuillet M-H. Feuillet	186 000

## 2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### Conventions d'avances et de prêts

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Montant (en € HT)
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG	Prêt non rémunéré	32 500 000
Benimar Ocarsa SA	Prêt rémunéré au taux de 5,33% d'un montant initial de 530 000 €  Prêt participatif d'un montant initial de 2 000 000 €, avec un taux d'intérêt qui varie en fonction du résultat net  Avance en compte courant non rémunérée	Capital restant dû : 407 224 € Intérêts abandonnés : 23 028 € Capital restant dû : 1 033 343 € Intérêts : 0 € Avance restant dûe : 5 000 000 €

### Conventions autres que les conventions d'avances et de prêts

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Montant (en € HT)
Pour l'ensemble des filiales du groupe	Commissions de négociation sur les achats de châssis	1 833 676
	Loyers, charges locatives	2 637 382
	Prestations de services administratifs	1 320 990
	Redevances sur des contrats de licence de marque	2 167 482
	Prestations informatiques	2 410 610
	Dépôts de garantie des locations	351 124

Paris et Lyon, le 30 novembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

**Bellot Mullenbach & Associés**

**Thierry Bellot  
Jean-Luc Loir**

**Ernst & Young Audit**

**Daniel Mary-Dauphin**

## **Déclaration établie en application de l'article 222 – 3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers**

Nous attestons qu'à notre connaissance :

- les comptes au 31 août 2010 de Trigano sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport du Conseil d'Administration présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. Le rapport du Président établi conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 25 novembre 2010

**François Feuillet**  
**Président – Directeur général**

**Michel Freiche**  
**Directeur Général Adjoint**

# Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale ordinaire du 11 janvier 2011

## I. Résolutions du ressort de l'assemblée délibérant sous forme ordinaire

### Première résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2010, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent, faisant ressortir un bénéfice de 12 616 691,07 €.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 août 2010 ainsi que les opérations qu'ils traduisent.

### Troisième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-40 et L. 225-42 du Code de Commerce, approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport et ratifie l'ensemble des opérations qui y sont énoncées.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	€ 12 616 691,07
Majoré du report à nouveau antérieur	€ 13 830 712,89
Total à affecter	€ 26 447 403,96

Aux comptes suivants :

Dividendes (0,10 € / action)	€ 2 097 808,70
Report à nouveau	€ 24 349 595,26
Total affecté	€ 26 447 403,96

Le dividende de 0,10 € par action sera mis en paiement le 17 janvier 2011 ; il est précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nb d'actions composant le capital	Dividende	
		Brut	Avoir fiscal
31/08/2007	21 170 340 actions	0,55 €	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3 – 2° CGI)
31/08/2008	21 179 740 actions	0,10 €	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3 – 2° CGI)
31/08/2009	21 179 740 actions	0,00 €	-

### Cinquième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice clos à 92 000 €.

### Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Michel FREICHE, demeurant à Chanos Curson (26600) – Les Marchis, en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016.

### Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Mademoiselle Alice FEUILLET, demeurant à Londres (SW74JA) - Flat 4 - 29 Emperor's Gate (United Kingdom), en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016.

## Huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise pour une durée de treize mois ledit Conseil avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du livre II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que des instructions d'application du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 23 décembre 2002 à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de la remise d'actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- consentir des options d'achat d'actions aux dirigeants de la société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;
- de tout autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'assemblée fixe le prix maximum d'achat de chaque action à trente-cinq euros et fixe le nombre maximum d'action à acquérir à 1 058 987 actions soit 5% du capital représentant un montant maximum de 37 064 545 euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous les moyens, notamment sur le marché de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

La présente autorisation se substitue à celle donnée par l'assemblée générale du 8 janvier 2010 pour la partie non utilisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation conformément à la réglementation en vigueur.

## Neuvième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

## II. Résolutions du ressort de l'assemblée délibérant sous forme extraordinaire

### Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts en créant un nouvel article 17.4 rédigé comme suit :

« 17.4 En application de l'article R 225-79 du Code de Commerce, les actionnaires peuvent donner ou révoquer une procuration de représentation à une assemblée par le procédé de signature électronique accessible sur le site internet de la société suivant la procédure arrêtée par le Conseil d'Administration et précisée dans l'avis de convocation. »

## **TRIGANO**

100, rue Petit, F-75165 Paris Cedex 19

Téléphone : +33 (0)1 44 52 16 20  
Télécopie : + 33 (0)1 44 52 16 21  
E-mail : [contact@trigano.fr](mailto:contact@trigano.fr)

SA au capital de 90 157 500 euros  
722 049 459 RCS Paris

[www.trigano.fr](http://www.trigano.fr)